



# Regards d'Auvergne

## Βεγάρας τ'Αυβεργνε

- Bulletin du Comité de la Haute Auvergne
- Depuis 1963

*N° 206*

*Octobre 2006*

**Dîner-débats avec Jacques Barrot**

**L'analyse de François Vermande**

**La dette publique**

**Michel Pébereau en Auvergne**

**L'appel de Bernard Bouniol**

**La donation Rispal**

**Fabienne Thibeault au Comité**

# N° 206 - Octobre 2006

**Editorial** p. 3  
(*Christian Gard*)

**Paroles de lecteurs** p. 4

## L'EUROPE DES TRANSPORTS

**Jacques Barrot au Comité** pp. 5-9  
(*propos recueillis et synthétisés par Jean Peythieu*)

Le vice-président de la *Commission européenne*, commissaire européen aux transports a présidé le dîner débats d'automne du *Comité de la haute Auvergne*. Il nous fait part de ses réflexions sur l'Europe et sur les transports.

**L'analyse de François Vermande** pp. 10-12  
(*propos recueillis et synthétisés par Frédéric Maynier*)

François Vermande, conseiller général chargé des transports, nous livre son analyse sur ce secteur clef tant pour l'économie marchande que pour le devenir de notre société future.

**Paris-Clermont à grande vitesse ?** pp. 12-13  
(*Synthèse de François Sevestre*)

Le conseil économique et social de la région Auvergne s'est interrogé sur la faisabilité d'une ligne à grande vitesse reliant Paris à Clermont-Ferrand.

## INTERNATIONAL

**Regards du monde** p. 14

Nos compatriotes Christophe Rovan (Saint-Christophe-les-Gorges) et Céline Baily (Ytrac) nous livrent leurs impressions de Pékin et de Londres.

## LA DETTE PUBLIQUE

**Vademecum sur la dette** pp. 15-16  
(*Alexandre Puechvent*)

Quelques rappels sur la dette publique, juste un outil pour suivre, voire participer aux débats 2007.

**Conférence de Michel Pébereau** pp. 17-19  
(*Christian Gard*)

La CCI du Cantal a invité Michel Pébereau, président de la BNP-Paribas, à présenter le rapport de la commission qu'il présidait sur la dette des administrations publiques. Une intervention remarquable, très appréciée des différentes CCI d'Auvergne reliées en visioconférence.

## VIE ECONOMIQUE

**Le Cantal a besoin de vous...** pp. 20-21  
(*propos recueillis et synthétisés par Bruno Chavialle*)

Interview de Bernard Bouniol, président de la chambre de commerce et d'industrie du Cantal. Cet acteur important de la vie économique de notre région encourage la diaspora à soutenir sa région d'origine.

## VIE POLITIQUE

**Travaux parlementaires** pp. 22-26

## VIE CULTURELLE

**La donation Rispal** pp. 27-28  
(*Philippe Thiébaud*)

Une exceptionnelle collection donnée au musée d'Orsay par des mécènes auvergnats.

## VIE ASSOCIATIVE

**Fabienne Thibeault au Comité** pp. 29  
(*Frédéric Maynier*)

La célèbre chanteuse canadienne, la grande étoile de "Starmania" a été adoptée par l'Auvergne grâce aux attaches de son mari, originaire des Combrailles.

**Comptes rendus et calendrier** pp. 30-33

**Carnet** pp. 34

~~~~~

[www.comite-haute-auvergne.org](http://www.comite-haute-auvergne.org)

**Regards d'Auvergne**  
bulletin trimestriel créé en 1963

Adresse :  
Comité de la haute Auvergne  
10 rue Monge, 75005 Paris  
téléphone : 01 40 46 99 01  
télécopie : 01 40 46 99 10  
comite.haute-auvergne@wanadoo.fr

—  
Directeur de la publication :  
Christian Gard

ISSN : 0247 1450

Commission paritaire :  
n° 1006 G 86138

Imprimerie moderne (USHA)  
137 avenue de Conthe, BP 337  
15003 Aurillac Cedex  
téléphone : 04 71 63 44 60

abonnement annuel = 20 €  
à l'ordre du  
Comité de la haute Auvergne

—  
**Comité de la haute Auvergne**  
association régie par la loi de 1901  
fondée en 1963

présidents :  
Jean Gandilhon (1963-1972)  
Jean Teyssède (1972-1990)  
Jean Peythieu (1991-2002)  
Christian Gard (depuis 2002)

Adresse :  
10 rue Monge, 75005 Paris  
téléphone : 01 40 46 99 01  
télécopie : 01 40 46 99 10  
comite.haute-auvergne@wanadoo.fr

cotisations :  
Sociétaire = 20 €  
Sociétaire + abonnement = 40 €  
Bienfaiteurs = à partir de 40 €  
Bienfaiteurs + abonnement > 60 €

—  
[www.comite-haute-auvergne.fr](http://www.comite-haute-auvergne.fr)

# Editorial

Jacques Barrot et Michel Pébereau... les lecteurs des *Regards d'Auvergne* ont de la chance. Mais qu'est-ce qui fait courir de tels hommes à la rencontre des Auvergnats ? Certes, leurs attaches auvergnates n'y sont pas pour rien, mais à les écouter, l'auditeur comprend une réelle volonté de partager leur sens du service de la "*chose publique*".

Nous ne nous lasserons pas de dire que la "*fiscalité est le moteur de l'histoire*" (cf. numéros précédents), et nous étions ravis d'entendre de la bouche de Michel Pébereau que "*les finances publiques sont le premier sujet de la démocratie : c'est pour les maîtriser et les gérer qu'existent un parlement et des élections*".

La fiscalité française a ceci d'original que le contribuable peut affecter lui-même le bénéficiaire de certaines taxes ("*apprentissage*", "*1 % construction*"). Bernard Bouniol demande donc aux décideurs de la diaspora d'affecter leurs taxes au profit de l'économie auvergnate. Ceci fait, les "*Parisiens*" pourront négocier avec force, des charters aériens tous les week-ends vers le pays d'origine, des lignes à grande vitesse...

La fiscalité mettra alors l'Auvergne à quelques très courtes heures de Paris !

**Christian Gard**

# Paroles de lecteurs

## Dîners débats

Après Valéry Giscard d'Estaing, Brice Hortefeux et Jacques Barrot, le *Comité de la haute Auvergne* va-t-il se spécialiser dans des réunions politiques et donner son avis aux prochaines échéances électorales ?

**Gérald Lepeuch** (Paris)

*Le Comité ne recevra aucun politique en 2007, mais des chefs d'entreprise et divers acteurs de la culture, de l'économie, etc. Les Regards d'Auvergne continuent de publier les travaux parlementaires mais ne prendront pas part aux débats électoraux.*

*Frédéric Maynier, secrétaire général*

~~~~~

## Ruptures instauratrices

*A propos du tablier à l'école*

Merci de ce petit extrait très intéressant et juste...

**Sophie de Menthon**

*présidente d'ETHIC. <http://www.ethic.fr>*

*A propos du Petit Prince*

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour les pages savoureuses intitulées "ruptures instauratrices" et notamment le paragraphe "s'habiller le cœur" : c'est un de mes textes favoris et je le murmure souvent dans les moments d'attente heureux...

**Nicole Chaumet-Chavinier**

*présidente de la SA Chavinier*

*NB : Mme Nicole Chaumet-Chavinier a remis 9.290 € à l'Ordre de Malte, cette somme constituant les droits d'auteur de son livre "La Fin de l'été..." Cet ouvrage, qui est un éloge de l'amour, est en vente dans les librairies d'Aurillac et auprès de Nicole Chaumet-Chavinier - BP 313 - 15003 Aurillac cedex.*

~~~~~

## Outre mer

Une revue toujours très appréciée du lointain de mon île. Un lien précieux avec mon pays et ses hommes de grandes valeurs. Merci pour tout cela.

**Vincent Terrisse**

*guide de haute montagne (La Réunion)*  
[www.ilesdaventures.org](http://www.ilesdaventures.org)

## "Les Filles dans le vent"

En 2000, "les Filles dans le vent" étaient déjà épatées d'être admises à participer à la "Juriscup", elles étaient loin de penser qu'elles remporteraient l'édition 2005 dans la classe "voiliers de tradition". Six ans plus tard, elles n'en reviennent pas d'avoir concouru chaque année.

Première participation sur le mythique Pen Duick III. Tout est tout beau, tout neuf, tout est à découvrir. Comprendre qu'il n'y a pas de cordes mais des bouts, que l'on ne tire ni ne lâche, mais que l'on borde ou choque une voile. Mais aussi trouver des sponsors, un bateau, des équipières, etc.

Six ans plus tard, le rendez-vous marseillais de la "Juriscup" est le week-end incontournable de la grande famille des juristes au pied marin : cent cinquante bateaux à faire des ronds dans l'eau, du petit figaro à la magnifique goélette, sans oublier les voiliers de course.

Quatorze filles au départ, parties impeccables dans leur uniforme orange et blanc, revenues les cheveux en pétard, trempées, un sourire béat de fatigue aux lèvres. Les journées à Marseille ne se ressemblent jamais. Pas de vent ? Alors le rosé est sorti, les filles en maillot de bain, juste pour troubler les messieurs et leur passer devant. Gros temps ? Toutes à leur poste, à l'écoute des ordres, parées à virer, à empanner, l'œil rivé sur les concurrents.

Après avoir été fouettées par le vent, arrosées par l'eau salée, l'heure des résultats 2006 sonne : elles reçoivent le prix "Coup de cœur" de la "Juriscup".

L'esprit des "Filles dans le vent" s'est construit dans la bonne humeur, le dynamisme, la féminité mise en avant par leur sponsor, le parfumeur Guerlain, qui a célébré ce 6<sup>ème</sup> anniversaire à la Maison Guerlain sur les Champs-Élysées en rééditant leur parfum "Sous le vent".

Et maintenant ? Un hiver pour concevoir une stratégie d'enfer et renouer avec la victoire décrochée en 2005.

*"les Filles dans le vent"*

**Florence Gladel**, *présidente-fondatrice*  
**Natacha Marignier**, *secrétaire-générale*

# Jacques Barrot au Comité

Dîner débats du vendredi 13 octobre 2006

Propos recueillis et synthétisés par Jean Peythieu

*L'usage du "je" a pour but de faciliter la lecture de ces notes, il ne reproduit pas les propos exacts des intervenants*



*Fabienne Thibeault, Jacques Barrot, Christian Gard*

Tout d'abord, Jacques Barrot se déclare très heureux de participer à ce dîner-débats du *Comité de la haute Auvergne*, car une partie du département de la Haute-Loire appartient historiquement à la haute Auvergne. La table où je suis assis, dit-il, a été dénommée "*Les sucs*". Or il y a beaucoup de petits sucs<sup>1</sup> en Haute-Loire qui se relie à ceux d'Auvergne. En outre, mon chef de cabinet passe régulièrement ses vacances à Pléaux – mon cabinet est une équipe restreinte de huit personnes de cinq nationalités différentes. Je vois aussi, assis près de moi, un autre originaire de Pléaux, qui est un de mes partenaires les plus précieux pour l'Europe, André Merlin, président du "*Forum européen des*

*transports et de l'énergie*". Le marché de l'énergie en Europe est un enjeu fondamental.

## **Une Union plus que jamais nécessaire**

Je reste très convaincu que l'Europe reste absolument nécessaire. Pourquoi ? Essentiellement parce que la mondialisation s'accélère. Certains, à la suite des résultats du référendum, pensent et disent que l'Europe n'est pas un échelon indispensable. Ce n'est pas du tout mon avis. Après l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie, l'Europe représentera un marché de près de 500 millions d'habitants, donc une puissance économique considérable.

Le marché unique est aussi une communauté solidaire, notamment grâce à Jacques Delors qui a tant œuvré pour cette solidarité. Les retombées des

<sup>1</sup> Suc : piton volcanique de pierres phonolites. Les tables de huit convives étaient garnies de huit menus différents qui présentaient des vues d'Yssingeaux, et notamment des sucs. Les clichés ont été choisis par la municipalité d'Yssingeaux, en l'honneur de l'enfant du pays.



*Aude et Bernadette Laumond (maître-verrier)*

dix entrées nouvelles en Europe sont très importantes pour la mise à niveau des nouveaux Etats membres avec la nécessité de réaliser des équipements d'infrastructures très importants. Le regroupement ALENA (*Accord de libre-échange nord-américain* : Etats-Unis, Mexique, Canada) n'a rien à voir avec cette solidarité. Il n'empêche pas la réalisation d'un mur entre les Etats-Unis et le Mexique !

### **Des projets pour l'Europe**

L'Europe, c'est aussi la possibilité de porter des projets d'ampleur mondiale. Hier, le téléphone mobile a pu être mis en place avec une norme européenne (le GSM) utilisée partout dans le monde. Demain, Galileo, le système européen de radionavigation par satellite, permettra de localiser dans l'espace tout véhicule ou tout objet, et donc de rendre beaucoup de services et d'assurer une grande sécurité. Je pense aussi à Iter, pour préparer l'énergie nucléaire du futur. Autant de projets que les différents Etats européens ont portés ensemble, et dont l'impact est mondial.

Enfin, l'Europe participe plus efficacement à la recherche de la paix. L'Europe a permis de faciliter le règlement du conflit libanais l'été dernier. L'Europe, qui a su réconcilier ses peuples après

1945, est capable d'aider à la réconciliation d'autres peuples.

Nous avons aussi le chantier de la défense commune. Il faut d'abord unifier les programmes d'armement en Europe. Il est navrant par exemple qu'il y ait en Europe vingt trois modèles différents pour les véhicules de transport de troupes ! Cela entraîne une grande gabegie dans les dépenses militaires : nous avons sept fois moins d'efficacité que les Américains.

### **Améliorer les institutions**

En ce qui concerne mes fonctions, le président de la *Commission* souhaitait que je prenne la responsabilité de la justice. J'ai préféré les transports car ce secteur fonctionne sur la base de la majorité et non de l'unanimité. Ceci en fait une institution vraiment communautaire. La règle de l'unanimité est paralysante, surtout à vingt cinq. Pour l'énergie, nous sommes encore à l'unanimité ainsi que pour les problèmes d'immigration. Cela explique bien des blocages...

Il est donc absolument indispensable d'améliorer rapidement le fonctionnement des institutions. Il fallait d'ailleurs le faire avant d'être à 25... La Convention et le président Giscard d'Estaing ont beaucoup travaillé et proposé des améliorations très importantes, notamment la perspective d'un ministre européen des affaires étrangères et d'une politique étrangère commune. Il faudra revenir à ce traité institutionnel, peut-être par ratification d'un texte simplifié par le Congrès (votes de l'*Assemblée* et du *Sénat* réunis).



*Etienne de Montarnal (CCI-Aube), Bernard Chalaux,  
(au fond : Bernard Soulier (Dialogo, Madrid))  
Bruno du Pradel (Airbus), Jean-Claude Dardelet (Galileo)*

## Accélérateur du futur

La mission de l'Europe est aussi d'être l'accélérateur du futur, ce qui pose des problèmes budgétaires. Par exemple, pour les transports, je n'ai eu que 8 milliards d'euros au lieu des 20 milliards espérés pour les grands réseaux de transports européens. C'est un budget qui a le mérite d'exister, mais il est à minima.

La méthode de Jean Monnet permettait d'être efficace. Lorsqu'un problème se présentait, on se mettait autour de la table pour en parler, cela a engendré la *Communauté du charbon et de l'acier* (CECA, 18 avril 1951) puis la *Communauté économique de l'énergie atomique* (Euratom, 25 mars 1957). Il faut reprendre cette méthode pour l'énergie afin de pouvoir faire face à la puissance de la Russie et de l'Algérie. De même pour l'immigration clandestine, qui est aussi un problème majeur ; pour y répondre il convient d'avoir une stratégie de développement pour ces pays, en rappelant que l'Europe est déjà le premier donateur en Afrique, mais aussi une politique d'immigration coordonnée en Europe. Il faut retrouver l'esprit des fondateurs !



*Jérôme Delcamp (commissaire-priseur) et Blandine Proriol*

## L'Union par les transports

En ce qui concerne les transports, la mobilité est essentielle et la logistique, qui permet de bonnes livraisons aux clients et un bon approvisionnement des vendeurs, est un élément majeur de la compétitivité.

Il convient de prévoir la croissance de cette mobilité car d'ici cinquante ans les transports de marchandises auront progressé de 50% et il est nécessaire d'éviter d'émettre trop de CO<sub>2</sub>, ce qui conduira à transporter de plus grandes quantités avec le rail et les fleuves. On ne peut abandonner la



*Lucienne Laroque et Frédéric Maynier*

route car elle permet une grande flexibilité, mais sur les longues distances il faut privilégier le rail, le maritime et le fluvial. La batellerie est très économique pour la consommation d'énergie et très favorable à l'environnement.

Peu avant sa mort, j'ai eu une conversation avec Edouard Michelin et je lui ai demandé pourquoi il transportait par camions les pneus de Madrid vers la Pologne et non par le train. Il m'a répondu qu'il gagnait ainsi deux jours parce que les voies ferrées avaient été conçues au XIX<sup>e</sup> siècle en même temps que les "Etats-Nations", et que le réseau est mal adapté aux relations inter-pays. Pourtant, le train permettrait de réaliser des économies en bénéficiant d'une circulation moins polluante.

Les transports utilisent 70% du pétrole consommé en Europe ! Il faut donc développer le "*transport intelligent*" en utilisant tous les moyens nouveaux qui permettent des gains de trafic : éviter les camions roulant à vide, partir à l'heure pour limiter les embouteillages, bien gérer le trafic.



*Marania Boixière (Airlinair) et Jean-François Balthazar*

L'Europe effectue également un gros travail pour rendre accessible la mobilité, en établissant les droits des handicapés, et pour améliorer constamment la sécurité de transports (liste noire des compagnies aériennes).

L'Europe des transports réussit, car c'est une politique communautaire fonctionnant à la majorité, et parce qu'elle profite pleinement de l'effet de levier du marché intérieur. Nous avons ainsi les meilleures compagnies aériennes du monde parce qu'elles se sont ouvertes à la concurrence.

Pour conclure, je dirai qu'en s'inspirant de Jean Monnet, qui disait que "*l'Europe n'est pas une fin en soi*", on peut penser que l'Europe est un moyen efficace d'influence dans la mondialisation.

Et les Auvergnats en sont un exemple marquant ! Bien qu'ils soient profondément attachés à leurs racines, ils ont dû souvent s'expatrier et cette mobilité a été pour eux une source d'enrichissement !



*Sylvain Velleine (Pdt BWA) et Jean Mathieu (Pdt Fédération des amicales du Cantal)*

### DEBATS AVEC JACQUES BARROT

**André Merlin** (*président de RTE*) : Si l'on veut créer une véritable politique européenne de l'énergie et des transports, il faut développer de manière importante les infrastructures pour sécuriser notre approvisionnement en énergie et pour accroître la mobilité dans les transports, indispensable à la compétitivité de l'Europe. Or ce développement se heurte à deux obstacles, d'une part un coût très



*Bruno Bouniol (Pdt Essec), Alain Sauret (Pdt Barthélémy), Thierry Soulard (Airlinair), André Merlin (Pdt RTE)*

élevé de ces infrastructures (dans les transports) et d'autre part un problème d'autorisations nécessaires pour pouvoir les construire. Ne faudrait-il pas prévoir une possibilité de DUP (déclaration d'utilité publique) européenne ?

**Jacques Barrot** : C'est vrai qu'il faut pouvoir, par exemple, traverser les Pyrénées et les Alpes. Cela pose des problèmes de financement, mais aussi de réaction des populations pour des raisons d'environnement. Une DUP européenne est une idée qui pourrait fortifier la solidarité énergétique, assurer la souplesse des approvisionnements énergétiques. Il est nécessaire de permettre à ce marché de l'énergie de devenir une réalité européenne et de convaincre les réticences de certains Etats membres.



*Thierry Masnou*

**Thierry Masnou** (*conseil général des Ponts et Chaussées*): Pour lutter contre le réchauffement climatique, des mesures sont probablement à prendre au niveau européen, parce qu'elles ne peuvent être efficaces qu'à ce niveau, s'agissant par exemple de l'harmonisation de taxes sur les déplacements routiers. Le produit pourrait contribuer au financement des nombreux et très importants investissements à réaliser dans les modes alternatifs comme le Lyon-Turin ou le réseau des lignes à grande vitesse (LGV). Des initiatives ou des réflexions sont-elles en cours dans ce sens ?

**Jacques Barrot** : J'ai fait adopter l'*eurovignette* qui impose un péage aux camions sur les transports intra-européens. Mais je n'ai pas réussi à obtenir l'affectation du produit de cette vignette aux transports dits *alternatifs*. Il faudrait au moins pouvoir en affecter une partie.



**Roger Vidal** (*la Veillée d'Auvergne*) : Au cours de ma carrière, j'ai participé à la politique spatiale européenne, et notamment à la construction du centre de Kourou. Le projet de *Constitution européenne* stipulait "l'Union européenne élabore une politique spatiale européenne".

Ai-je des chances, d'ici 3 ou 4 ans, de gravir le puy Mary, guidé par Galileo ?

**Jacques Barrot** : Il faut aller très vite pour Galileo car bientôt le nouveau GPS américain de deuxième génération va apparaître. L'Europe spatiale a bien fonctionné. L'agence satellitaire a beaucoup de succès à son actif et a une place significative, avec des crédits importants. Mais il faut rendre les Européens sensibles au succès de Galileo. Il est à noter que les Chinois, les Russes, les Israéliens adhèrent tous à Galileo.

**Bruno Chavialle** ("*Club RH*") : Quels sont les projets concrets de l'Europe pour les transports, notamment dans les massifs montagneux ?

**Jacques Barrot** : Il y aura bientôt des liaisons ferroviaires Paris-Munich ou Paris-Salzburg en cinq heures. Il y a aussi des projets plus difficiles pour franchir les Alpes et les Pyrénées. Prenons

exemple sur le travail des Suisses ! Ils ouvrent bientôt le nouveau tunnel du Gothard ainsi que le tunnel du Lötschberg. Sans cela, on ne franchirait pas les Alpes.



*Florence Gladel (avocat) et Bruno Chavialle ("Club RH")*

L'Europe porte aussi des projets d'autoroutes de la mer, pour desservir les grands ports et faciliter le fret maritime. Nous oeuvrons aussi pour le désenclavement. Pour le Massif central, il faut permettre davantage de liaisons aériennes à bas coûts, comme cela a été réalisé pour le Limousin.

**Gilles Moutet** (*chef d'entreprise*) : Dans le cadre de projets à dimension européenne, ne pourrait-on pas recourir à un partenariat public-privé européen pour développer les infrastructures ?



*James Dupichot (avocat) et Gilles Moutet (e-Gov solutions)*

**Jacques Barrot** : Je suis favorable à ce dispositif, qui permet de remédier aux difficultés budgétaires de l'Europe et des Etats membres. A titre d'anecdote, l'immeuble dans lequel est installé le ministère de l'intérieur à Londres (le *Home Office*) a été financé par un partenariat public-privé français (tant pour la construction que pour la gestion et l'entretien).

~~~~~

# Les transports au cœur des débats

De Christophe Colomb et les circumnavigateurs à la mondialisation des échanges, le monde a brisé les frontières grâce à l'imagination de l'homme, les découvertes, la recherche et l'évolution technologique. Deux mots sous-tendent ce vaste champ d'application : l'énergie et le transport. Le Cantal, au cœur du pays vert de l'Auvergne, bijou du Massif central, ne doit pas être isolé de ce contexte sous peine de s'étioler et de se paupériser un peu plus par une déprise démographique et un vieillissement catastrophiques. François Vermande, conseiller général en charge des transports nous livre son point de vue.

*Propos recueillis et synthétisés par Frédéric Maynier*

**Les Regards :** Dans quel contexte "transports" la France se trouve-t-elle ?



**François Vermande :** Dans les années 1970, avant même la guerre du kippour et le premier choc pétrolier de 1973, le législateur avait favorisé l'économie d'énergie par les aides à l'isolation, mais aucune décision en matière de réduction des coûts des transports.

En quarante ans, grâce aux "Trente Glorieuses" nous sommes passés de la société de consommation à celle du jetable. Est-ce un progrès? Nous devons revoir nos modes vie et donc de transports à la lumière des statistiques jointes :

	Populations		
	mondiale	française	cantalienne
1970	3.692.492.000		
1985	4.854.600.000	56.600.000	161.500
2005	6.453.628.000	62.702.000	148.000
2030	8.130.149.000		

*Immatriculations de voitures particulières neuves*

	françaises
1980	1.873.000
2005	2.068.000

*Transports intérieurs français des voyageurs*

	Véhicules part.			
	Autobus	Fer	Air	
1980	indice 100 (en milliards de voyageurs/km)			
2005	163 %	116 %	143 %	243 %

Depuis vingt ans, la route gagne chaque année des parts de marché dans le transport terrestre de marchandises en France. En 2004, elle représente 79 % des transports intérieurs. Le fer suit le parcours inverse vraisemblablement au profit de la route. Sur le long terme, la part et le niveau des transports par oléoduc vont aussi décroissant.

Quant aux transports par voie navigable, leur part stagne à 2 % depuis dix ans.

*Transports intérieurs de marchandises*

	(milliards de tonnes-kms)		
	Route	Fer	Navigation
1985	62	24	4
2004	79	12	2

*Consommation d'énergie*

Voitures particulières =	25,0 millions TEP
Transports de marchandises =	18,0 millions TEP
Ferroviaire =	0,9 millions TEP
Aérien =	6,4 millions TEP
Maritime =	2,7 millions TEP

(TEP = tonnes équivalent pétrole)

*Consommation*

	Gaz	Electricité	Charbon	Pétrole	autres
1973	7,4	4,3	15,5	67,6	5,2
2001	13,8	41,3	4,4	35,9	4,6

En 1973, le nucléaire ne fournissait que 7,8 % de la production nationale primaire contre 83,2 % en 2001.

**Les Regards :** Quel est le lien entre transports et énergie ?

**François Vermande :** En France, le secteur des transports est aujourd'hui le premier consommateur de produits pétrolier : 67 % de la consommation en 2003. Sa consommation a doublé en volume entre 1973 et 2004 (+ 96 %) et a augmenté de 20 % depuis 1990. Le transport routier représente 81 % de la consommation d'énergie de l'ensemble des transports en France. Le train est le plus économe. Le transport d'un voyageur en TGV nécessite 4 fois moins d'énergie qu'en voiture et 9,5 fois moins qu'en avion. En outre, l'énergie électrique utilisée pour les tractions des trains est moins polluante : la route contribue à 91,8 % des émissions de gaz à effet

de serre ; 0,5 % pour le train. Le train est 13 fois moins polluant que l'avion et 30 fois moins que la voiture.

*Les Regards : Quelles sont les propositions d'actions pour mieux utiliser les transports dans ce contexte ?*

**François Vermande :** L'exode rural, en déplaçant les populations a accru les flux de biens et de personnes qui coûtent cher en transport, et a créé des concentrations urbaines, génératrices d'embouteillages, de gabegie énergétique, qui vont asphyxier rapidement nos populations et stopper à terme la croissance. Pourquoi ? A raison de 2 % par an, la croissance de l'utilisation des énergies fossiles épuîsera les réserves en trente ans d'où l'urgente nécessité de jouer sur plusieurs leviers au service d'une seule politique : la mise en place d'une économie parcimonieuse. Les élus politiques, consulaires, syndicaux doivent casser la concentration urbaine par un aménagement du territoire harmonieux. Alors que dans les autres pays d'Europe (Espagne par exemple) le maillage est relativement équilibré, les cartes de France montrent que le cœur de la France est toujours isolé. Elles soulignent que les flux économiques sont centripètes vers Paris et isolent le Massif central qui est contourné.

Il faut faire rapidement la ligne TGV Poitiers-Limoges, aller jusqu'à Brive et ainsi redynamiser Rodez, Figeac, Brive, Limoges par une ligne SNCF opérationnelle : ainsi le bassin d'Aurillac serait désenclavé par le train. Il est nécessaire de maintenir la ligne aérienne Orly (Paris) – Tronquières (Aurillac) doit être opérationnelle, fiable et commercialement attractive. Par ailleurs, il est prévu de faire sauter les quatre points noirs entre Aurillac (seule préfecture isolée) et l'A20, via Figeac par une route nationale 122 enfin efficace.

*Les Regards : Quelles pistes peut-on explorer et quelles décisions prendre pour "économiser" les transports ?*

**François Vermande :** Les économies dans les transports doivent être l'accumulation de multiples décisions complémentaires, individuelles et collectives. Chacun doit faire un effort dans le covoiturage, la limitation de vitesse, la raison dans la puissance des véhicules, le choix complémentaire dans l'utilisation du support : prendre le vélo ou marcher à pied si on peut se passer de la voiture ! Quant aux responsables, ils doivent relancer le concept de "parking de dissuasion" autour des

métropoles pour convaincre nos compatriotes à prendre les transports en commun.

L'innovation doit être privilégiée : développer la recherche en matière de véhicules électriques ou à hydrogène ; exploiter les vecteurs économiques : eau, canaux, etc. Valoriser le conteneur maritime, Rotterdam-Marseille plutôt que de mettre le fret sur les routes (bois, pierre, ciment, fer, etc.) notamment pour les longues distances.

*Les Regards : Le Cantal, au cœur du Massif central, peut-il être un modèle d'économie parcimonieuse grâce à une nouvelle politique des transports ?*

**François Vermande :** Les transports et l'énergie sont étroitement liés, et l'énergie la plus économique est celle que l'on ne consomme pas.

Par un aménagement du territoire harmonieux, une gestion des consommations "en bon père de famille" et une revitalisation d'espaces libres comme le Cantal, il est évident que les transports coûteraient moins cher. Ainsi...

- La route nationale 122, grande liaison d'aménagement du territoire (GLAT) aménagée correctement, les flux routiers de l'A75 à l'A20 coûteraient moins cher en évitant de faire le tour du Massif central par l'A89 ou Montpellier. En effet, les transporteurs cherchent le plus court chemin en distance-temps.

- Des infrastructures "ferrées" entre Clermont et Toulouse via Aurillac. Ainsi le patrimoine ferré du Cantal serait valorisé et le ferroutage deviendrait une réalité ailleurs qu'en Suisse, notamment pour les matériaux lourds (bois, pierre, fer) pour lesquels une distance supérieure à 200 km par la route est un non-sens !

- Une ligne aérienne commercialement opérationnelle, pour faciliter l'implantation d'établissements en Auvergne.

- Enfin, soulignons les financements de l'Etat et de l'Europe prévus et non réalisés sur la politique des vélo-routes et axes verts (schéma nationale et européen) ; les espaces cantaliens sont attractifs pour des populations qui ne veulent pas s'agglutiner autour de métropoles.

*Les Regards : Quel est le problème spécifique aux zones rurales ?*

**François Vermande :** Le transport coûte d'autant plus cher que les zones rurales sont dépeuplées. Par exemple, le transport scolaire dans le Cantal : en

2006, il coûte 6.102.000 € pour 6.500 élèves. Ce coût croît de plus de 10 % par an à cause du prix du fuel, des 35 heures, de la réglementation asphyxiante (dont l'européenne) des mises en place des chauffeurs, et des cars à moitié vide qui circulent dans nos campagnes désertifiées.

*Les Regards : Alors que faire ?*

**François Vermande :** En premier lieu, re-localiser des emplois publics et privés en zone rurale grâce à une solidarité nationale et européenne pour rendre

les transports collectifs attractifs. Mais aussi, en revitalisant nos campagnes, ainsi la plupart de nos entrepreneurs (bâtiment surtout) ne seront pas obligés d'aller chercher du travail à Rodez, Figeac ou Brive à des coûts de transport exorbitants. Car, si le train, l'avion, et les cars sont si chers pour chaque cantalien, c'est parce que les charges fixes sont les mêmes qu'ailleurs mais elles sont payées par un trop petit nombre d'utilisateurs. Dans les transports comme dans d'autres domaines, les Cantaliens sont de moins en moins nombreux à payer de plus en plus.

~~~~~

## Paris-Clermont à grande vitesse ?

*Le Conseil économique et social régional (CESR) d'Auvergne a étudié la possibilité d'une ligne à grande vitesse (LGV) entre Paris et Clermont-Ferrand. Ci-après, nous brossons à grands traits les conclusions du rapport d'octobre 2005.*

### Historique

Le chemin de fer a joué, depuis son origine, un rôle considérable dans le développement et la structuration du territoire national, avec le souci de renforcer la cohésion et l'unité de la nation. De par son histoire, le rail français est un mode de transport différent de celui des autres pays : le maillage des voies ferrées a pénétré profondément dans les régions, et ce malgré l'espace et les écarts de densité de population. Il doit continuer à avoir un rôle structurant dans le développement économique et à participer pleinement à l'aménagement du territoire.

### Les acteurs

Rappelons le rôle des différents acteurs du réseau ferroviaire :

- *L'État* définit la politique ferroviaire mais les *régions* sont devenues autorités organisatrices des transports régionaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Elles interviennent largement dans le financement du développement du réseau ;
- *Le Réseau ferré de France (RFF)*, est propriétaire et gestionnaire du réseau de voies ferrées, il est soutenu par *l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)* qui a pour mission d'apporter la participation de l'État au financement des grands projets d'infrastructures, notamment par l'affectation des dividendes des sociétés d'autoroutes. Le développement du réseau ferroviaire a été réalisé au cours des années 1980-90

par un endettement croissant qui tutoie les 40 milliards d'euros ;

- *La Société nationale du chemin de fer (SNCF)* transporte voyageurs et marchandises sur ces voies qu'elle entretient pour le compte de RFF.

### L'Auvergne

La région Auvergne (2,2 % de la population française et 4,8 % du territoire de la France métropolitaine) occupe une position centrale entre la péninsule Ibérique, la côte Atlantique et le reste de l'Europe. Son développement est très dépendant de la qualité de ses infrastructures de transport et de leur insertion au sein des grands réseaux français et européens. C'est pourquoi, Ouvrir la région d'Auvergne aux grands réseaux de transports nationaux et internationaux conditionne son succès sur le marché européen.

### Quelques chiffres

Vitesse commerciale des TGV : 300 km/h  
Places assises dans un TGV 345 à 510 (duplex)  
Paris → Lyon : 2 heures (quai à quai)  
Paris → Montpellier : 3 ¼ heures (quai à quai)  
Paris → Marseille : 3 heures (quai à quai)  
Paris → Clermont : (3 ½ quai à quai) ; l'avion propose 9 allers-retours quotidiens (en 3 heures par trajet, porte à porte) ; le fer propose 8 allers-retours quotidiens (en 4 heures par trajet, porte à porte) ; la route demande 4 h 20 mn, porte à porte. On constate que le rapport des durées fer/route n'est pas intéressant.

### Rejoindre la LGV à l'est ?

L'hypothèse souvent soulevée est de relier Clermont-Vichy à la ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Lyon, au niveau du Creusot (Montchanin) voire plus au sud, à Mâcon. La ligne Paris-Lyon peut raisonnablement supporter quinze TGV par heure et par sens, soit un distancement entre trains de 4 minutes. Cette ligne sera donc saturée dès 2020, sans pouvoir admettre en sus les TGV auvergnats. La solution serait alors de raccrocher les TGV auvergnats (rames simples) à des TGV Paris-Lyon (rames simples également) qui marquent l'arrêt au Creusot. Cela amènerait le parcours Paris-Clermont à 2 ½ heures alors que la ligne classique amènera prochainement les Clermontois à 3 heures de Paris. Soit un gain de ½ heure. En considérant d'une part, les coûts de construction Vichy-Le Creusot (1.400 M€), et d'autre part, les contraintes du "jumelage" de deux rames simples au Creusot qui prive notamment le Paris-Lyon d'une rame double, ce projet ne semble pas très séduisant.

### Améliorer la ligne classique ?

En termes de déplacements, le marché entre l'Auvergne et Paris est de l'ordre de 3,3 millions de voyageurs par an donc 9.000 voyageurs par jour. La répartition de ces voyages entre les différents modes de transport pour le trajet Clermont → Paris est le suivant : route : 55 % ; fer : 37 % ; air : 8 %.

L'objectif du *contrat de plan État-région 2000-2006* est d'atteindre un temps de parcours de 3 heures par des travaux de mise aux normes des infrastructures ferroviaires et la suppression de passages à niveau (coûts 46 M€). Puis arriver à un parcours de 2 ¾ heures, à l'horizon 2008. Pour les 420 km entre Paris et Clermont-Ferrand, une vitesse de circulation de 160 km/h relie les villes en 2 ¾ heures ; et 220 km/h en 2 heures.

### Les différents travaux

Quatre types de mesures permettraient des progrès sur cette ligne :

1. Le renouvellement des voies et des installations, et mise à niveau de l'équipement. Cette mesure peut se combiner à l'entretien normal, et dans ce cas conduit à des coûts très limités.
2. L'élimination d'objets ou situations dangereuses, principalement des gabarits insuffisants (chemin de service le long des voies, etc.) et des passages à

niveau. Le gain induit serait de 12 minutes pour un coût de 250 M€.

3. La rectification de courbes ou de séries de courbes afin de rendre compatibles les rayons de courbures (plus de 1.000 m de rayon) et les vitesses plus élevées (au dessus de 160 km/h). Le gain serait d'une dizaine de minutes pour un coût de 600 M€.

4. La construction de déviations et notamment trois déviations importantes : l'une au nord de Nevers (coût = 2 Md€), les deux autres respectivement au nord et au sud de Vichy (coût = 2,5 Md€).

Le gain total serait alors d'une heure et amènerait Clermont-Ferrand à 2 ½ heures de Paris. Pour un investissement de près de 5 Md€.

Malgré le prix élevé, le double avantage est que cette ligne profiterait également à d'autres villes, telles que Nevers, Moulin et Vichy ; par ailleurs, ces travaux peuvent être faits par tranches permettant un étalement de la dépense dans le temps.

### Centre de la France

Notre revue, essentiellement destinée aux Auvergnats de Paris, a privilégié le lien entre la capitale et la préfecture de région. Mais le rapport du Conseil économique et social a également insisté sur la situation géographique, et stratégique, de l'Auvergne en France et en Europe.



Il est nécessaire que le réseau auvergnat soit relié au réseau des lignes à grandes vitesses et qu'il s'intègre véritablement dans le couloir européen de ces lignes. C'est pourquoi la transversale Alpes-Atlantique (685 km) doit trouver sa place en Auvergne afin que notre région se retrouve au centre de la France au dépend d'un centralisme congestionnant. Tant pour le fret que pour les voyageurs.

**François Sevestre**

# Regards du monde

## Pékin, café du commerce

On évoque souvent l'été indien, mais l'on devrait plutôt parler de l'été chinois, tant les mois de septembre et d'octobre sont, à Pékin, propices à la douceur de vivre. À la tombée de la nuit, les Pékinois se retrouvent dans la rue, autour de petites tables et mangent des brochettes en sirotant une bière brassée dans le nord du pays. De quoi parle-t-on alors ? De choses et d'autres. Des jeux olympiques qui approchent, du fameux barrage des Trois Gorges, sur le Yang Tze, qui entraîne le déplacement de 300.000 personnes supplémentaires. Mais aussi du limogeage récent de Chen Liangyu, le secrétaire du parti à Shanghai et adversaire important du Président Hu Jintao au Politburo. Officiellement, il s'agit des conséquences de l'énorme scandale des détournements de fonds de la sécurité sociale de Shanghai. Mais chacun sait qu'en réalité, les grandes manœuvres politiques ont commencé, un an avant le congrès qui va désigner

l'équipe au pouvoir en Chine. Sous les Ginkobilobas encore verts, on discute aussi des programmes de pluie artificielle contre la sécheresse, de l'augmentation considérable des divorces dans les grandes villes et de la visite du Premier ministre japonais Shinzo Abe, alors que les relations entre les deux pays sont très mauvaises depuis des années. Puis, quelqu'un cite ces biologistes de Shanghai qui ont concocté un assemblage de plantes destiné à aider les vaches à mieux supporter la canicule. Résultat : meilleur appétit, meilleure résistance et moins de stress pour une augmentation de 20% de la production de lait. Voilà qui pourrait intéresser nos vaches de Salers... Bref, les Pékinois parlent, parlent, parlent... Ils se grisent de paroles, car bientôt ce sera l'hiver. Il fera souvent - 20° dans la capitale et chacun restera chez lui.

**Christophe Rovan** (à Pékin)

## Chronique londonienne

En principe, au mois d'octobre, les Londoniens se réfugient près des cheminées des pubs avec une bonne bière, "lager" ou "bitter" selon les goûts ! Mais là, ils n'ont jamais vu ça : la mousson sévit outre-Manche ! La météo, sujet préféré des Anglais, les stupéfait : 20°C arrosés de pluies presque tropicales. Du "*never ever seen*" ! Et si le pub n'a pas de jardin, on improvise des terrasses sur les trottoirs pour profiter du soleil, y lire les news et découvrir que "sacbleu", selon un sondage récent, 1/5<sup>ème</sup> des Anglais se disent charmés par le "*Thierry factor*" (la montée des stars françaises en Grande-Bretagne telles que Thierry Henry, joueur d'Arsenal), par la culture française, ses vins raffinés, ses fromages parfumés, son cinéma intellectuel, et disent qu'ils préféreraient vivre sur le vieux continent ! Un Anglais peut vous nommer l'Arc de Triomphe sans problème, Marble Arch c'est plus dur !

Qu'en pensent les 350.000 Français vivant à Londres, métropole d'avant-garde, royale, chic et fascinante ? "*The grass is always greener*" ? Londres est considérée comme la 2<sup>ème</sup> place financière du monde, c'est aussi la ville la plus peuplée de l'*Union européenne* avec une très grande variété de peuples, cultures et religions. Dans cette mégapole cosmopolite, palpitante et dynamique, on parle plus

de trois cents langues. Et, les Français se disent que même s'ils parlent anglais comme des vaches espagnoles (voire de Salers !) il y fait bon vivre. Le Cantal et le Bleu d'Auvergne sont à l'honneur au département fromages des supermarchés, et on y boit de la Volvic. Ils se demandent combien de temps "*Tony Nose*" va tenir ? Ils se disent que David Cameron a la cote chez les Tories ! Les discussions sont vives, ici aussi, quant au port du voile islamique. Et pas un jour sans parler de la guerre en Irak. Ils n'apprécient pas "*Ken le rouge*" qui veut étendre la "*congestion charge*" jusqu'à Kensington et Chelsea, le quartier préféré des Français autour du lycée Charles-de-Gaulle à deux pas de chez Harrods qui accueille leur progéniture, et celle de Madonna ! Ils se demandent où en est le chantier des JO 2012 qui coûtera £ 3,1 billions. Aux dernières nouvelles, on enterre les câbles de haut-voltage. Ils n'échappent pas à la lecture de la presse à scandales, et déplorent que les célèbres cabines téléphoniques rouges disparaissent comme les bus à deux étages remplacés par des engins modernes. Heureusement, si l'on vous recommande de bonnes adresses, les black cabs vous y amèneront sans problème !

**Céline Bailly** (à Londres)

# La dette publique

*Cet article expose quelques généralités et développe quelques points spécifiques. Il n'a pas vocation à refléter le rapport Pébereau.*

## Qu'est-ce que la dette publique ?

Le Parlement vote chaque année le budget, c'est-à-dire les dépenses des administrations publiques puis les recettes (impôts). Lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, le budget est déficitaire, et l'Etat doit emprunter de l'argent auprès d'institutions financières (banques, assurances, etc.) ou de particuliers, français ou étrangers. Cela engendre des intérêts annuels. La dette (capital + intérêts) sera remboursée par les recettes futures de l'Etat, c'est-à-dire par les impôts que paieront les futurs contribuables. La dette est donc un impôt différé dans le temps.

## La dette est-elle amoral ?

Si la dette sert à payer des investissements à long terme dont les fruits seront récoltés plus tard ; le différé revient à faire payer ces investissements par ceux-là même qui les utiliseront. Ceci incite l'économiste Alain Cohen à faire *"l'éloge de la dette"* en remarquant que l'emprunt est d'ailleurs, pour les entreprises et les ménages, une méthode usuelle de se donner les moyens de réaliser leurs vœux. En revanche, si la dette sert à payer les charges annuelles courantes, elle revient à faire payer aux autres ses propres charges.

## Conjoncturel ou structurel ?

Pour l'Etat, comme pour les entreprises et les ménages, il est concevable de s'endetter pour traverser une *"mauvaise passe"*, en attendant des jours meilleurs : c'est ce qu'on appelle une dette conjoncturelle. En revanche, si la dette relève d'une décision volontaire, elle est dite structurelle : elle est moralement plus contestable. Au cas particulier de la France, non seulement la dette est "structurelle" mais l'endettement n'a pas servi à investir, mais bien à payer des charges courantes annuelles ; notamment les salaires de la fonction publique.

## Le poids des émoluments

Les salaires de la fonction publique sont considérés comme très coûteux. Trois raisons sont généralement données :

1°) Un fonctionnaire n'a pas vocation à être productif... certes, mais l'éducation nationale n'est-

elle pas un investissement sur les générations futures ? Par ailleurs, la France de l'après-guerre a "étatisé" des entreprises qui relèvent du secteur concurrentiel, ces agents-là on bien exercé une fonction de production ;

2°) Les fonctionnaires ne peuvent pas être licenciés ni transférés d'une fonction à une autre, la charge salariale ne peut s'adapter à la conjoncture ;

3°) L'embauche d'un fonctionnaire engendre, quelques décennies plus tard, le paiement d'une pension payée par les impôts futurs. Mais le coupable n'est peut-être pas la dette, mais le régime de la "répartition". Et s'il fallait ajouter à la dette le poids des retraites futures, il faudrait mettre au titre de la dette non pas tout le poids des pensions futures, mais seulement le poids des seules pensions afférentes à la fonction publique *"surnuméraire"*.

## Empilement des structures

Le gâchis le plus flagrant est certainement l'empilement des structures sans remise en cause de leurs missions, ni analyse de leur efficacité. Ceci est vrai pour l'Etat et les organismes parapubliques comme pour les collectivités territoriales, voire les doublons entre l'Etat et les institutions européennes.

## L'inflation au secours de la dette

L'inflation et les dévaluations successives qui scandaient la vie politique du XX<sup>e</sup> siècle permettaient à l'Etat de rembourser avec de la *"monnaie de singe"*. Le petit épargnant était, dans un premier temps, ponctionné par l'impôt, et dans un deuxième temps, spolié par l'inflation. C'était l'époque où monsieur Trichet n'avait pas encore inventé la politique du franc fort...

## Le poids de la dette

Le Parlement français a voté plus de trente budgets déficitaires consécutifs, les déficits accumulés s'élèvent à plus de 1.100 milliards d'euros. *"Chaque ménage français supporte sans le savoir une dette d'environ 41.000 €. C'est le double de la dette qu'il a, en moyenne, à titre privé, pour l'ensemble de ses crédits (à la consommation, immobilier...)"*.

## Quel dénominateur pour la dette ?

Les hommes politiques parlent souvent du ratio "dette / PIB", le "produit intérieur brut" représentant l'ensemble des richesses de la nation. N'est-il pas paradoxal de prendre comme référence le PIB qui inclut les richesses de toute la nation (Etat + entreprises + ménages), et donc celles des créanciers eux-mêmes ? Certes, le créancier, s'il est français, est un contribuable et donc paradoxalement il est aussi un débiteur potentiel (60% des créanciers de l'Etat sont français) ! Mais il serait plus juste de prendre comme référence les ressources de l'Etat, c'est-à-dire le montant des impôts annuels raisonnablement exigibles. Les ratios s'élèvent alors à...

$$\text{Dette (1.100 Md €) / Recettes (800 Md €)} = 140 \%$$

$$\text{Dette (1.100 Md €) / PIB (1.700 Md €)} = 65 \%$$

Il en est de même du ratio "déficit / PIB" (cf. les 3 % voulus par l'Union européenne) moins logique que le ratio "déficit / recettes".

## Comment arrêter l'escalade ?

C'est théoriquement simple, il suffirait de présenter un budget positif dont l'excédent soit supérieur aux intérêts de la dette. Alors pourquoi ne pas commencer dès aujourd'hui ? Parce que, côté dépenses, la plupart sont incompressibles, tels les émoluments (50% du budget) et les intérêts de la dette elle-même ! Côté recettes, on ne peut pas augmenter les impôts indéfiniment – les contribuables sont aussi des électeurs – et chacun sait que "trop d'impôt tue l'impôt", selon Arthur Laffer qui a modélisé la théorie de Jean-Baptiste Say "un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte". En d'autres termes, aujourd'hui l'Etat doit emprunter pour payer les intérêts de sa dette. En économie privée, cela s'appelle la faillite.

## Calendrier

L'équilibre pourrait être atteint en prescrivant au malade un remède efficace – mais mesuré – pendant cinq ans : la stabilisation des déficits en euros courants et le retour à l'équilibre de l'assurance maladie. A l'issue de ces cinq ans, l'Etat pourrait envisager de rembourser le premier euro de capital. Puis pour apurer totalement la dette, il faudrait compter une quinzaine d'années. Mais un remboursement total n'est pas l'objectif, comme on l'a souligné plus haut (cf. "La dette est-elle amoralisée ?").

## Les vertus de la dette ?

Le principe de la dette étant de différer l'impôt, on pourrait penser que le sursis de trésorerie ainsi

octroyé au contribuable lui permettrait d'investir. Il s'avère que les dépenses publiques chassent les dépenses privées. C'est l'effet d'éviction. Plusieurs raisons à cela, notamment le fait qu'un Etat est toujours considéré comme plus solvable qu'une entreprise, les créanciers préfèrent la sécurité d'un emprunt garanti par l'impôt que l'aléa d'un projet original. Par ailleurs, certaines institutions ont l'obligation de ne prêter qu'aux débiteurs qui ont la meilleure cotation, ce qui n'est pas à la portée de l'entrepreneur privé. La dette prive donc l'investisseur de moyens, ce qui prive la nation de croissance. Dès lors, lorsque l'Etat emprunte, il ne peut pas compter sur la croissance induite pour prélever davantage et rembourser sans douleur.

## La faillite de l'Etat

Les agences de notation sanctionnent la solvabilité des débiteurs, Etats ou entreprises. Notons que déjà, le 17 novembre 2005, l'agence *Standard & Poors* (Wall street) évoquait quelques bémols sur la note AAA attribuée à la France ! La conséquence serait que les organismes publics auraient l'obligation de se défaire des emprunts français, lesquels perdraient toute valeur, et ne seraient renouvelés qu'à des taux plus élevés. On passerait de la faillite virtuelle à la faillite effective !

## Pénal ?

Notre compatriote Laurent Wauquiez, député de la Haute-Loire est particulièrement bien placé pour parler de la dette, il est parlementaire mais aussi benjamin de l'Assemblée. Dans *Le Figaro* (21 décembre 2005) il écrit que "la question de la dette n'est pas la question de la responsabilité politique de tel ou tel gouvernement. C'est la responsabilité d'une génération qui doit collectivement se demander ce qu'elle veut léguer à la génération qui la suit". Oui, mais... Si la génération qui suit est par ailleurs étranglée par la conjoncture ; et si elle a trouvé surtout son enseignement dans les programmes télévisés et que sa culture et son ambition se réduisent à des problèmes bassement matériels ; cette génération aura une tentation : réclamez des têtes ! Elle ira sans pitié chercher parmi les survivants ceux qui ont voté les budgets déficitaires, et augmentera le code pénal d'un nouvel article sur le "crime contre l'éthique de la dette". Dans ces conditions, souhaiter longue vie au benjamin de l'Assemblée nationale est presque une provocation !

**Alexandre Puechvent**

# Michel Pébereau en Auvergne

*Michel Pébereau, président de BNP-Paribas, a présidé la commission préparant et animant un grand débat national sur la dette publique, à la demande du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (8 juillet 2005). Dans le cadre de ce débat, il a accepté l'invitation de Bernard Bouniol, président de la chambre de commerce et d'industrie du Cantal, et s'est exprimé devant un parterre de décideurs économiques et politiques de la haute Auvergne (Aurillac), mais aussi du Massif central grâce aux visioconférences installées aux chambres de commerce et d'industrie de Montluçon (Allier), Tulle (Corrèze), Mende (Lozère) et Millau (Aveyron).*

## Grand témoin

Jeudi 12 octobre, Bernard Bouniol ouvrait la 7<sup>ème</sup> soirée annuelle des "Grands Témoins". Celles-ci ont vocation à susciter la réflexion, grâce à la vision d'un homme d'exception. La venue de Michel Pébereau était doublement fondée. D'une part, parce que l'invité de la CCI du Cantal, présidait une commission dont la mission n'était pas de pondre un énième rapport destiné aux archives, mais de "préparer et animer ... un grand débat national [qui] permettra de sensibiliser les Français..." selon les mots de Thierry Breton. Et les auditeurs ont pu mesurer le souci de Michel Pébereau à ouvrir ce débat national (cf. ci-après sa réponse au président André Janot). D'autre part, parce que Michel Pébereau est réellement un homme d'exception, tant par ses qualités professionnelles que ces qualités humaines d'intégrité et de transcendance – est-ce dû à ces racines cantaliennes jointes aux racines du Velay de sa femme ?

## Philosophie

Michel Pébereau fait le constat que le modèle français de l'économie de marché a son originalité, notamment du fait de la dose de solidarité. Puis il pose comme hypothèse que ce modèle doit être maintenu, éliminant d'emblée toute option radicale. Il convient de mettre l'action publique au service de la croissance et de la solidarité ; et la dette concerne la solidarité entre générations. La commission a d'ailleurs donné comme titre à son rapport : "Rompre avec la facilité de la dette publique. Pour des finances publiques au service de notre croissance économique et de notre cohésion sociale".

## Chez les voisins ?

La plupart des pays occidentaux porte une dette publique. Mais tous ont entamé les efforts nécessaires pour la réduire ou être à l'équilibre. Si certains pays, tels les Etats-Unis ou le Japon, présentent des ratio "dette / recettes" élevés, ce n'est

pas dû au poids de leur dette, mais plutôt à la modération de leurs prélèvements fiscaux et sociaux ; ces pays ont donc une marge de manœuvre confortable, une hausse des impôts est encore possible. Seuls deux pays, parmi les quinze de l'Union européenne, n'ont pas réduit leur dette ni stabilisé leur rapport "dette / PIB" au cours des dix dernières années : la France et l'Allemagne, mais cette dernière peut invoquer l'excuse de la réunification est-ouest.



*Michel Pébereau et Bernard Bouniol*

## Remèdes ?

Quels seraient les remèdes à préconiser, en s'inspirant des autres pays ? Réformer les administrations publiques, mettre le problème de la dette sous l'autorité du Premier ministre pour rechercher systématiquement l'efficacité des dépenses publiques. Créer la mobilité dans la fonction publique (en France, plus de 1.500 corps, dont il faut par ailleurs souligner la qualité).

## Constat

A tout problème, il convient de chercher la cause. La commission Pébereau l'a cherchée :

- ce n'est pas la croissance trop faible. En effet, la dette est due à vingt cinq ans de soldes structurels négatifs et non de soldes conjoncturels (voir explications pages précédentes) ;
- ce ne sont pas les recettes trop faibles ; en effet, les prélèvements obligatoires sont en France les plus élevés du *Groupe des sept* ;
- ce n'est pas dû à l'investissement, car la dette a couvert les charges annuelles courantes des administrations publiques ;
- ce ne sont pas les dépenses de recherche, car elles n'ont fait que décroître ;
- etc.

... le seul coupable est le choix de la facilité et une gestion non adaptée à réformer les dépenses publiques. Cela est vrai pour les dépenses budgétaires comme pour les dépenses sociales : que penser des 120 Md € pour l'assurance maladie et le chômage ? Curieuse forme de solidarité entre générations ! Quant aux dépenses des collectivités territoriales, les données statistiques ne permettent pas d'arrêter les causes précises, mais on peut craindre que les dépenses aient progressé trop rapidement.

### **Bijoux de famille**

Les administrations publiques disposent d'un patrimoine (immeubles, équipement, etc.). Cet actif net de la dette a été divisé par 3 en 25 ans et n'atteint pas 400 Md € ; il ne couvre donc pas les engagements de retraite des fonctionnaires. En d'autres termes, même la vente de ce qu'on appelle familièrement les "*bijoux de famille*" ne permettrait pas d'assurer ces engagements sociaux. Au retour d'Aurillac, Michel Pébereau nous confiait que cet argument, avait eu un impact particulier auprès des auditeurs auvergnats. Le bon sens paysan !



*Les présidents Bernard Bouniol, Jacques Mézard (Aurillac), Vincent Descoeur (C.G<sup>al</sup>), Jean-Pierre Mazel (Medef), et André Janot (Crédit agricole)*



*Michel Pébereau en visioconférence  
Le rapport "Pébereau" est disponible sur le site  
du ministère des finances : [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)*

### **L.O.L.F.**

L'ordonnance de 1959 a été réformée par la "*loi organique relative aux lois de finances*" (LOLF), préparée par le député Didier Migaud (PS) et le sénateur Alain Lambert (UMP), et promulguée le 1<sup>er</sup> août 2001. Elle s'inspire des travaux de l'*Organisation de coopération et de développement économiques* (OCDE) promouvant une nouvelle gestion publique, et s'applique à toutes les administrations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cette loi permet d'adopter une démarche de budgétisation par la performance, décrivant les politiques publiques, leur assortissant des objectifs, laissant aux gestionnaires une grande latitude dans l'utilisation des crédits, avec pour contrepartie un système de contrôle plus rigoureux. Plusieurs questions précises sur la LOLF posées au *Grand Témoin 2006* montrent que celui-ci ne s'était pas trompé sur la psychologie des Auvergnats lorsqu'il soulignait que "*nulle part, mieux qu'en Auvergne, on sera sensible à l'efficacité des finances publiques*".

### **Réponse systématique**

Michel Pébereau a dénoncé la réponse systématique faite à tout problème, y compris les problèmes de société : une augmentation des dépenses publiques, sans se soucier de l'efficacité des mesures engagées. Il ne pouvait pas faire plus plaisir aux rédacteurs des *Regards d'Auvergne* qui, dans la rubrique des "*Questions parlementaires*", ne manquent jamais de critiquer tel ou tel ministre qui ne justifie son action que par l'affectation de fonds.

## Réformer l'administration

Peut-on réformer l'administration contre l'accord de ceux qui y travaillent ? Non ! C'est pourquoi il faut expliquer que chacun peut tirer profit des réformes comme cela a été le cas dans d'autres pays. Les entreprises ont réussi l'effort nécessaire pour s'adapter à la mondialisation, c'est une question de méthode.

Nous sommes dans une démocratie, il faut que l'opinion publique demande aux politiques de traiter le problème de la dette, sans délai. A défaut, il faudrait s'attendre à une remise en cause de notre modèle économique et social.

Les décideurs politiques, économiques et syndicaux ont été consultés, ils sont parfaitement au courant de la situation de la dette ; les politiques doivent s'engager avant les élections et pour cela les électeurs doivent les interpeller dans les réunions publiques.

## L'agenda de Lisbonne

En mars 2000, les chefs d'Etat et de Gouvernements de l'Union européenne se sont fixé pour objectif de faire de l'Union "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde d'ici à 2010". La France a de atouts extraordinaire : climat, situation géographique, vingt siècles d'histoire, de patrimoine culturel et immobilier. Les Français ont montré leur ardeur au travail, notamment lors de la reconstruction de la France après deux guerres mondiales. Elle fut la championne du monde de la croissance pendant les "Trente Glorieuses". Mais tout est aujourd'hui en sommeil faute de moyens et d'une politique volontariste dirigée vers la recherche et l'enseignement.

## Agence de notation

Peut-on concevoir qu'un Etat comme la France perde la notation maximale (le triple "A") donnée par les agences spécialisées ? Michel Pébereau ne semble pas exclure une telle hypothèse. Les conséquences seraient très graves, elles ont été exposées dans l'article précédent.

## Necker I ou II ?

La dernière question revenait à André Janot, président du *Crédit agricole* du Cantal, et à ce titre co-organisateur de la manifestation, avec la *Caisse des dépôts et consignations*. Notre compatriote de Vieillespesse soulignait l'optimisme du rapport. En

effet, la modération et la justesse, tant de l'analyse de la dette que des remèdes proposés, sont loin de toute idée de fracture, mais propose seulement de substituer la sagesse à la facilité. André Janot remarquait qu'en 1776, Necker était appelé une première fois aux affaires pour entamer un plan de redressement. Puis, le choix de la facilité imposait Calonne et Loménie de Brienne. Necker était rappeler une deuxième fois en 1789, mais trop tard. "Sommes-nous en 1776 ou en 1789 ?" questionnait-il.

## La démocratie née de la fiscalité

Les parlements sont nés pour autoriser ou contrôler l'impôt. Par exemple, en Grande-Bretagne où Jean sans Terre dut signer la "Grande Charte" (1215) et en France où Louis XVI dut convoquer les "Etats généraux" (1789) pour régler le seul problème fiscal. Les finances publiques sont donc le premier sujet de la démocratie ; c'est pour les maîtriser et les gérer qu'existent un parlement et des élections.

Michel Pébereau n'hésite donc pas à prendre son bâton de pèlerin pour réveiller les capacités d'influence individuelle des Français. La volonté politique naîtra de la volonté populaire. Michel Pébereau, banquier, humaniste et... démocrate.



Michel Pébereau et Christian Gard

Bernard Bouniol remerciait alors le *Grand Témoin* dont l'exposé de 75 mn et la séance de questions de 30 mn ont retenu l'attention des cinq amphithéâtres d'Aurillac, Montluçon, Tulle, Mende et Millau. Michel Pébereau avait un agenda bien chargé parce qu'il rencontrait auparavant les responsables du Medef-Auvergne (Jean-Pierre Mazel), le président du conseil général du Cantal (Vincent Descoeur) et le président de la communauté d'agglomération d'Aurillac (Jacques Mézard).

**Christian Gard**

# Le Cantal a besoin de vous...

Interview de **Bernard Bouniol**, président de la chambre de commerce et d'industrie du Cantal.

*Propos recueillis et synthétisés par Bruno Chavialle*

**Les Regards :** *En tant que président de la chambre de commerce et d'industrie du Cantal, qu'elle est votre vision de l'économie cantalienne aujourd'hui ?*

**Bernard Bouniol :** Notre potentiel de développement se situe sans aucun doute dans le secteur des services avec notamment le tourisme, ainsi que les services aux particuliers où la demande augmente fortement alors que les secteurs public et associatif ne pourront y répondre totalement.

Il ne faut cependant pas oublier que le développement économique du Cantal passe par le renforcement de son secteur industriel qui représente près de 50 % de son PIB. Il faut donc tout faire pour que ce dernier puisse évoluer sans contraintes excessives.

Pour ce qui est de l'agroalimentaire, un secteur que connaît bien la diaspora parisienne, il ne fait aucun doute aujourd'hui que l'avenir dans ce domaine se situe sur les productions de qualité avec deux défis à relever : d'une part le lien au terroir, et d'autre part l'innovation pour s'ouvrir toujours et encore plus à de nouveaux marchés.

Dans l'ensemble de ces domaines, à la CCI du Cantal, nous œuvrons au quotidien pour créer une véritable dynamique. Préserver l'existant, tout en favorisant le développement et l'émergence de nouvelles entreprises, tel est au quotidien l'objectif que nous nous sommes fixé.

**Les Regards :** *En quoi la diaspora parisienne peut-elle vous aider dans votre démarche de développement ?*

**Bernard Bouniol :** Tout d'abord et cela de manière toute naturelle comme elle le fait déjà, en étant les premiers ambassadeurs de notre beau pays, non seulement sur un plan touristique, mais aussi sur un plan économique en initiant avec nous des opérations de prospections d'entreprises ou de chefs d'entreprises qui seraient susceptibles d'investir dans le Cantal. Nous allons d'ailleurs à la CCI du Cantal en partenariat étroit avec le Comité de

la haute Auvergne et l'association *Auvergne business club*, réactiver ce réseau d'expatriés qui ont envie d'aider au développement de leur pays.

Nous poursuivrons également les partenariats comme celui initié entre l'*Interconsulaire* du Cantal et les amicales cantaliennes autour des "*Chemins du Cantal*"<sup>2</sup>. Un guide qui propose un répertoire de restaurants parisiens et de producteurs cantaliens. Ce partenariat vise à promouvoir les produits du terroir auprès des professionnels et du grand public parisiens. Edité à 20.000 exemplaires, il est notamment distribué dans les gares, les cafés, les hôtels, restaurants, et offices de tourisme de Paris et du Cantal. Il s'agit là d'un partenariat concret qui, je l'espère, sera suivi de beaucoup d'autres.



**Les Regards :** *Les chefs d'entreprises cantaliennes expatriés peuvent-ils également vous aider ?*

**Bernard Bouniol :** En effet, tous ceux et celles qui ont réussi à Paris ou ailleurs, ce dont nous nous réjouissons, peuvent nous aider et aider notre département en nous faisant verser par leurs

---

<sup>2</sup> Lire l'article de Bernard Robert, *Regards* n°201, mai 2005, disponible sur le site [www.comite-haute-auvergne.org](http://www.comite-haute-auvergne.org)

entreprises, soit le 1 % construction, soit la taxe d'apprentissage. Je rappelle qu'il s'agit d'un versement obligatoire et que rien n'empêche les dirigeants d'entreprises – bien au contraire – d'en faire verser une partie dans notre département.

Sur un plan pratique sont concernés pour le "1 % construction" et jusqu'à la fin de l'année, les entreprises de plus de 10 salariés. Et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, seulement les entreprises de plus de 20 salariés, ce qui est un allègement pour les PME.

Concernant la taxe d'apprentissage, elle est due par toutes les entreprises à partir du premier euro de salaire versé. Il faut cependant avoir son siège ou un établissement secondaire en Auvergne. Sinon il convient de la verser à votre CCI habituelle et de mentionner l'affectation de tout ou partie à un centre de formation cantalien : *l'Institut de formation professionnelle permanente* (IFPP) à Aurillac par exemple.

Cette taxe est d'une importance capitale pour nous puisqu'elle nous permet de mettre en place de nombreux projets de développement et nous aide à maintenir nos centres de formation.

Il est parfois dommage de voir que des entreprises gérées par des Auvergnats ne pensent pas, bien souvent par méconnaissance du système, à faire verser cette taxe aux établissements de notre département.

Il s'agit pourtant là d'un geste fort pour former les jeunes dont nos entreprises ont besoin, un geste qui

rejoint les valeurs que vous défendez, notamment celle de la solidarité.

**Les Regards :** *Quelles seront les difficultés pour le département dans les années à venir ?*

**Bernard Bouniol :** La plus grosse inquiétude est sans nul doute la baisse prévue de la démographie – le Cantal perd trois habitants par jour (Insee) – qui forcément ne laisse augurer rien de bon en terme de développement économique. Le désenclavement du bassin d'Aurillac reste donc une priorité et une demande forte de la part des chefs d'entreprises cantaliennes. Comme d'autres, à la chambre de commerce et d'industrie, nous mettons tout en œuvre pour véritablement aider nos ressortissants dans leur développement et à travers cela, amener notre pierre pour enrayer ce phénomène de désertification.

Mais avant tout nous devons relever le formidable défi de la transmission/reprise. Dans notre département 1.467 entreprises ont un chef d'entreprise qui a plus de 55 ans. Parmi elles, on en compte 254 de plus de 10 salariés représentant plus de 3.000 salariés dans les secteurs qui relèvent de notre compétence (commerce – industrie – service). Dès ce mois d'août 2006, notre chambre consulaire va mettre sur trois ans un maximum de moyens, sur ce qui est un des axes stratégiques forts de l'actuelle mandature. Il y aura de belles affaires à reprendre dans le Cantal, pourquoi pas par des compatriotes parisiens ?

~~~~~

Consultez le site électronique des *Regards d'Auvergne*

[www.comite-haute-auvergne.org](http://www.comite-haute-auvergne.org)

La photothèque : toutes les photos des dîners-débats

Les archives : tous les articles des *Regards d'Auvergne*

Et bientôt : un annuaire électronique des décideurs d'Auvergne

# Travaux parlementaires

*Quelques travaux parlementaires des circonscriptions de haute Auvergne au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2006. Le choix relève de la subjectivité de la rédaction, les commentaires de son objectivité, il ne reflète pas le travail des parlementaires.*

## CANTAL

Les sénateurs **Roger Besse** (Cantal) et **Pierre Jarlier** (Cantal) attirent l'attention du ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des écoles de langues occitanes. Le ministre répond qu'une attention toute particulière a été portée à la situation des divers réseaux de langues régionales. *Notre commentaire* : compte tenu des sommes et du temps engagés dans de telles réalisations, il conviendrait de dresser aujourd'hui un bilan de l'apport de ces langues et notamment son impact dans la culture littéraire ou historique.

Le sénateur **Roger Besse** (Cantal) s'inquiète de la confidentialité des données fiscales, lors des transferts des informations foncières par la direction des impôts aux diverses collectivités locales. Le ministre assure que de tels transferts obéissent aux exigences de la *Commission nationale de l'informatique et des libertés* (CNIL). *Notre commentaire* : il semblerait qu'en tout état de cause, de telles données relèvent de la publicité foncière, c'est-à-dire de la divulgation au grand public de ces informations.

Le député **Yves Coussain** (Cantal) s'inquiète de la circulation des quads et divers véhicules à moteur dans les espaces naturels. Le ministre précise que le principe est l'interdiction de circulation de ces véhicules dans le périmètre des espaces naturels, et ceci du fait de la loi. Il justifie cette interdiction par la nuisance engendrée. C'est pourquoi, il propose la constitution de plans départementaux d'itinéraires de randonnée motorisée (PDIRM).

Le député **Yves Coussain** (Cantal) interroge le ministre de l'agriculture sur l'étiquetage des pots de miel. En effet, la législation européenne impose d'étiqueter tout produit alimentaire qui contiendrait des OGM. Or le pollen sera toujours OGM si, dans l'aire de butinage, se trouvent des plantes génétiquement modifiées visitées par les abeilles. Le ministre répond que l'étiquetage n'est pas requis lorsque qu'un tel produit contient des OGM de façon accidentelle à une teneur inférieure à 0,9 %.

Compte tenu du poids des pollens dans la constitution du miel, une telle teneur ne peut être atteinte. Ceci devrait rassurer les consommateurs de miel, traditionnellement attachés aux produits naturels. Par ailleurs, le ministre précise qu'une surveillance est exercée sur les abeilles et notamment sur leur résistance aux OGM.

Le député **Yves Coussain** (Cantal) interroge le ministre du budget sur certains biocarburants comme le Diester qui pourrait s'avérer trop cher pour être intéressants à la pompe. Le ministre répond que le prix de certains bio-carburants résulte d'effets purement mécanique de modulation des différentes taxes. Ce qu'il faut retenir de la réponse est que le Gouvernement a décidé par ailleurs, l'anticipation à 2008 au lieu de 2010 de l'obligation d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans les carburants d'origine fossile (en pouvoir énergétique).

Le député **Alain Marleix** (Cantal) interroge le ministre de l'agriculture sur les coûts d'équarrissage. Le niveau actuel de la taxe d'abattage handicaperait la filière française par rapport à ses concurrents européens. Le ministre répond que le service public d'équarrissage, créé en 1996 suite à l'émergence de l'encéphalite spongiforme bovine (ESB) a été réformé et que la taxe représente la contribution de la filière. Il semblerait que malgré les règles concurrentielles d'appels d'offre, il n'a pas été possible de faire baisser les coûts de façon plus importante.

Le député **Alain Marleix** (Cantal) interroge le ministre des finances sur la disparité des conjoints devant l'impôt, notamment du fait du plafonnement des demi-parts supplémentaires. Le ministre reconnaît la différence de régime des veuves de guerres et des veuves civiles, mais soulignent le peu d'impact.

Le député **Alain Marleix** (Cantal) interroge le ministre des transports sur l'extension des mesures relatives aux délais de paiements dans le bâtiment et les travaux publics, aux sous-traitants de

transports. Le ministre répond que le délai de paiement de 45 jours qui figure au code des marchés publics est un délai maximum. Par ailleurs, il propose que le prochain code des marchés devrait prendre en compte la nécessité de prévoir, pour les marchés de travaux d'une durée d'exécution supérieure à trois mois, une clause de révision des prix incluant les fluctuations des cours mondiaux des fournitures (matières premières, combustibles) lorsque celles-ci affectent directement le coût de réalisation de l'ouvrage.

Le député **Alain Marleix** (Cantal) interroge le ministre des anciens combattants sur le délai pris par le Conseil d'Etat (plus de 7 mois) pour étudier l'attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord, fonctionnaires ou assimilés. Le ministre explique un tel délai par une saisine tardive, par l'administration.

Le député **Alain Marleix** (Cantal) interroge le ministre de l'agriculture sur les rachats de cotisations par des jeunes agriculteurs, considérés comme scolaires, alors qu'ils travaillaient, en temps que stagiaires, pour l'exploitation familiale. Le ministre confie qu'une réflexion est engagée pour résoudre ce problème.

Le député **Alain Marleix** (Cantal) interroge le ministre du logement... in extenso :

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi portant engagement national pour le logement. Les mesures votées dans le cadre de ce projet de loi participent à la réalisation des objectifs fixés par le Gouvernement (hors programme de rénovation urbaine). Elles portent sur l'ensemble de la chaîne du logement. Des dispositions importantes ont été adoptées pour permettre la mobilisation de la ressource foncière, soutenir les maires bâtisseurs, pour le développement de l'offre de logement locatif à loyers maîtrisés, pour renforcer l'accès au logement et pour favoriser l'accession sociale à la propriété. S'agissant de ce dernier point, il convient de noter que seuls 56 % des Français sont propriétaires de leur logement contre 83 % en Espagne, 72 % en Italie, 68 % en Grande-Bretagne et 74 % en Grèce. M. Alain Marleix demande à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement de lui préciser si la politique menée depuis 2002 en faveur du logement a porté ses fruits et de lui faire connaître les chiffres exacts de logements mis en chantier en 2005, la progression depuis 2002 et la situation du financement des logements sociaux. Par ailleurs, il souhaite

également connaître les objectifs et les perspectives pour 2006 en matière de logement.

La grave crise du logement que traverse actuellement notre pays résulte en large partie de la construction insuffisante de logements, et notamment de logements sociaux, à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Pour résorber cette crise, le Gouvernement a adopté en juin 2004 le plan de cohésion sociale, qui s'est traduit au plan législatif par le vote par le Parlement de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. Son volet « logement » prévoit notamment le financement en cinq ans de 500 000 nouveaux logements locatifs sociaux, hors reconstructions financées dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU). C'est la première fois, historiquement, que le budget du logement dispose d'une telle loi de programmation physique et financière, en l'occurrence sur la période 2005-2009. Les résultats 2005 viennent souligner le succès de l'effort considérable entrepris par le Gouvernement. Plus de 80 000 logements sociaux ont été financés, soit le double de 2000, dont 53 000 PLUS et PLAI. Le niveau actuel élevé de la construction de nouveaux logements va aussi contribuer à relâcher les tensions sur la demande dans le parc locatif social au cours des prochains mois. En 2005, le nombre des mises en chantier de logements neufs s'est établi à 410 000 logements dans la France entière. C'est le record depuis plus de vingt-cinq ans. Par comparaison, à peine 300 000 logements par an étaient construits en 2001-2002.

*Nombre de logements mis en chantier*

	2002	2003	2004	2005
Individuels	191 800	192 700	216 000	228 900
Collectifs	102 300	112 400	133 600	163 500
Total logements ordinaires	294 100	305 100	349 700	392 400
Logements en résidences (foyers...)	8 800	9 300	13 200	17 800
Ensemble	302 900	314 400	362 900	410 200

*Nombre de logements locatifs sociaux financés (hors PNRU)*

	2002	2003	2004	2005
PLUS et PLAI	44 400	43 800	47 600	53 300
PLS	10 900	14 300	22 800	27 100
Total	55 300	58 100	70 400	80 400

La relance du logement est donc en marche. Le niveau de la construction neuve continue

d'augmenter chaque mois, il était à fin juin 2006 de 430 000 logements en rythme annuel. L'objectif pour 2006 en matière de logement social est le financement de 100 000 logements locatifs sociaux, hors programme national de rénovation urbaine, dont 63 000 PLUS et PLAI. Cet effort très important sera amplifié grâce aux mesures de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant "engagement national pour le logement" (ENL) récemment adoptée par le Parlement. Cette loi comporte des mesures puissantes en faveur de la mobilisation de la ressource foncière pour la réalisation de logements. du développement de l'offre de logements locatifs sociaux et intermédiaires, de la relance de l'accession sociale à la propriété, de l'accès enfin des ménages défavorisés ou modestes à un logement confortable, dans le parc HLM comme dans le parc privé, à des conditions de loyers accessibles. Avec le vote de la loi ENL, les outils essentiels à la conduite d'une ambitieuse politique du logement sont en place. Il reste, avec tous les acteurs du secteur de l'habitat - maires, présidents de communautés d'agglomération, préfets, organismes HLM, professionnels -, à poursuivre sa mise en oeuvre afin que le rythme de construction franchisse rapidement le seuil de 450 000 logements par an et que les efforts fournis depuis quatre ans apportent des solutions concrètes à la demande légitime de logement de nos concitoyens.

Le député **Alain Marleix** (Cantal) interroge le ministre de la santé... in extenso :

**Question :** La Société Roche a fait savoir, récemment, qu'elle avait les autorisations pour tester un vaccin contre la maladie d'Alzheimer. Cet essai consiste à injecter un anticorps dirigé contre le peptide bêta amyloïde, une molécule directement dans la physiopathologie de cette affection. Alors que la maladie d'Alzheimer touche chaque année un nombre de plus en plus important de Français, M. Alain Marleix demande à M. le ministre de la santé et des solidarités s'il peut lui apporter des éléments d'information supplémentaires sur l'avancée des recherches pour endiguer ce mal.

**Réponse :** Des recherches sont actuellement menées par de nombreuses équipes scientifiques dans le but de développer des médicaments (dont des vaccins) destinés à lutter contre les symptômes de la maladie d'Alzheimer. À titre d'exemple, un anticorps dirigé contre une lésion spécifique de la maladie, consistant dans l'accumulation cérébrale de plaques amyloïdes composées d'agrégats protéiques essentiellement constitués de protéine A bêta, est en cours de développement depuis de nombreux mois.

Un essai clinique concernant ce produit a actuellement lieu, notamment en France. Par ailleurs, de nombreux essais cliniques sont également menés en France avec différents autres produits afin d'évaluer leur efficacité et leur profil de tolérance chez des patients atteints de la maladie d'Alzheimer.

### **HAUTE-LOIRE**

Le sénateur **Jean Boyer** (Haute-Loire), lors d'un débat oral au Sénat a attiré l'attention du Gouvernement sur les disparités de traitement des ordures ménagères, sur le territoire national et lui demande d'intervenir lorsque les règles de développement durable ne sont pas respectées.

Le député **Jean Proriot** (Haute-Loire) attire l'attention du ministre de l'industrie sur certaines difficultés de mise en oeuvre de l'enfouissement coordonné des lignes électriques et des lignes téléphoniques ayant bénéficié de supports aériens communs déposés. Il demande notamment si, lorsque la tranchée ouverte reçoit deux lignes, une ligne électrique et une ligne téléphonique, les coûts de terrassement correspondant (coûts de creusement, éventuellement de pose d'un lit de sable, et de comblement de la tranchée) doivent être partagés en deux parts égales, l'opérateur de communications électroniques devant prendre alors à sa charge la moitié de ces coûts de terrassement, ou s'ils doivent être financés, nonobstant la présence d'une ligne de communications électroniques dans la tranchée, dans les conditions applicables à une tranchée qui n'accueillerait qu'une ligne électrique et aucune ligne de télécommunication.

Le ministre répond que la solution est dans une convention type, préparée sous l'égide de l'association des maires de France.

### **PUY-DE-DOME**

Le député **Jean-Paul Bacquet** (Puy-de-Dôme) attire l'attention du ministre de la santé sur la disparition progressive de l'option médecin référent, conséquence de la nouvelle convention issue de la réforme de la sécurité sociale. Outil de travail des médecins généralistes qui s'y étaient investis, la disparition de cette option entraîne la suppression du tiers payant et entrave l'accès aux soins de nombreuses personnes en difficulté qui ne peuvent accéder à la CMU. En outre, la convergence médecin référent - médecin traitant, qui devait avoir

lieu le 15 novembre dernier, n'a pas vu le jour. L'option référent disparaît contrat par contrat et il semble qu'à la fin de l'année 2006 elle aura totalement disparu alors qu'elle était pourtant une chance pour la médecine générale. Enfin, bien que les médecins référents ne soient que 7.000 en France, c'est à travers eux une nouvelle atteinte à la spécificité de la médecine générale qui est portée. Le ministre répond que plus des trois quarts des Français ont à ce jour choisi leur médecin traitant, qui est dans 99 % des cas un généraliste. Par ailleurs, plus de 99 % des généralistes sont médecin traitant. La convention médicale signée le 12 janvier 2005 a prévu la convergence du dispositif du médecin référent, en place depuis 1998 et qui concernait environ 6.000 médecins généralistes, avec le dispositif du médecin traitant. Il est souhaitable que des négociations aient lieu désormais dans les meilleurs délais pour assurer de façon effective la convergence des deux dispositifs.

Le député **Louis Giscard d'Estaing** (Puy-de-Dôme) souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la question de la fixation des dates d'élections en 2007. En effet, il paraît à tout point de vue utile, pour les citoyens autant que pour les communes, que toutes les dispositions soient prises pour fixer de la façon la plus avancée possible les dates retenues pour les élections présidentielle et législatives de 2007 dans la mesure où il s'agit d'une contrainte forte pour les communes, lesquelles sont chargées de tenir les bureaux de vote et d'assurer le bon fonctionnement des scrutins. Afin de faciliter l'organisation mise à la charge des maires, mais également pour que les Français puissent prendre toutes leurs dispositions afin d'être à même de voter lors de ces rendez-vous citoyens, notamment compte tenu des dates de vacances scolaires des trois zones et des jours fériés de cette période, il est souhaitable de disposer le plus longtemps à l'avance des dates de scrutin. Étant assuré que la lutte contre l'abstention, d'une part, et la volonté de faciliter l'exercice des missions des maires, d'autre part, sont des priorités qu'il partage, il souhaiterait savoir à quel moment ces dates seront fixées afin qu'elles puissent être connues de nos concitoyens.

**Réponse** : Au vu des règles constitutionnelles relatives à la durée du mandat du Président de la République et au renouvellement de l'Assemblée nationale, l'élection présidentielle pourra avoir lieu soit les 15 avril et 29 avril 2007, soit les 22 avril et 6 mai 2007. De même, les élections législatives pourront se tenir soit les 3 et 10 juin 2007 (si le

second tour de l'élection présidentielle a lieu le 29 avril). Soit les 10 et 17 juin 2007. La convocation des électeurs pour l'élection présidentielle relève de la compétence du Président de la République. Pour les élections législatives, la décision est prise par le Premier ministre par voie de décret. Il n'existe ni règle ni usage quant à l'annonce des dates retenues. Ainsi, le calendrier des élections de 2002 avait fait l'objet d'une communication en conseil des ministres le 12 décembre 2001. Le choix de la période de fin d'année pour une telle annonce n'est toutefois pas une tradition. Lors des scrutins précédents, l'annonce avait été faite en conseil des ministres aux dates suivantes : le 30 juillet 1980 pour l'élection de 1981, le 3 février 1988 pour l'élection de 1988, le 8 mars 1995 pour l'élection de 1995. En l'état, aucune date n'a encore été retenue par le Gouvernement.

Le député **Louis Giscard d'Estaing** (Puy-de-Dôme) appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la double obsolescence du code des douanes français entraînée non seulement par la modernisation du code communautaire des douanes dont le code des douanes français n'est, pour l'essentiel, que l'appendice au plan pénal, mais également par la dématérialisation de déclarations d'importation, d'exportation et de transit décidée au plan communautaire. Depuis plusieurs années, l'absence d'actualisation de ce code national a été regrettée par les opérateurs du commerce international sans que cela conduise l'administration à le rénover et en particulier à distinguer la faute lourde commise par les fraudeurs de la faute simplement administrative commise involontairement par les opérateurs. Cette situation conduit à réaliser des comparaisons avec les dispositifs retenus dans les autres pays de l'Union européenne qui distinguent bien ce qui est réellement délictuel de ce qui ne l'est pas ; alors que les entreprises peuvent délocaliser facilement leur centre de stockage, il est important que les règles douanières ne soient pas plus contraignantes en France que dans les États voisins. La modernisation actuelle du code communautaire des douanes rendra encore plus flagrante cette obsolescence du code français des douanes. Par ailleurs, la dématérialisation globale décidée par l'Union européenne pour les déclarations douanières conduit à s'interroger sur la durée des prescriptions prévues en la matière en les confrontant avec les durées possibles de conservation des données électroniques. Sauf à engager des dépenses disproportionnées pour la conservation des

données, la prise en compte de ces contraintes techniques doit conduire à réviser la durée des prescriptions prévues par le code français des douanes. Celui-ci prévoit deux prescriptions de trois et trente ans, la dernière n'étant pas compatible avec le système électronique mis en place en Europe, d'où une nécessaire actualisation du code français des douanes. C'est pour ces raisons qu'il demande s'il prévoit de faire inscrire à l'ordre du jour du Parlement sans plus de délai un projet de rénovation du code français des douanes dans l'intérêt des opérateurs du commerce communautaire basés en France et dont dépend un nombre non négligeable d'emplois, et cela à quelle échéance.

**Réponse :** L'ancienneté du code des douanes n'entraîne pas son inefficacité. Plusieurs modifications et actualisations de ce texte sont intervenues au fil des ans, motivées, soit par la nécessité d'une meilleure protection du droit des gens, soit d'une adaptation au droit communautaire. Sur le plan des sanctions, le code des douanes fait, depuis ses origines, une réelle distinction entre les actes pouvant être considérés comme délictueux (contrebande de marchandises prohibées par exemple) et les actes contraventionnels (erreurs dans les déclarations ayant une simple incidence sur le recouvrement des droits par exemple). Une telle organisation des sanctions n'est pas contraire aux dispositions contenues dans le projet de refonte du code des douanes communautaire qui imposera aux États membres de prévoir des sanctions de nature pénale dans le domaine douanier. Au fil des années, le code des douanes a été modernisé afin de le rendre compatible avec les nécessités contemporaines. Les trois grandes réformes datent de 1977, de 1987 et de 1992. Ces réformes ont notamment eu pour objet de supprimer des dispositions obsolètes (par exemple en 1977, la contrebande en cas de fraude commise à cheval ou la responsabilité du juge répressif, sur ses deniers propres lorsqu'il ne condamnait pas un prévenu ; en 1987, l'autorisation du juge du siège en cas de visite domiciliaire ; en 1992, l'adaptation du code des douanes à la création du marché intérieur et la disparition des formalités douanières dans les relations intracommunautaires). Au cours d'une période plus récente, deux réformes importantes sont intervenues, en ce qui concerne les dispositions relatives au recouvrement de la dette douanière et des taxes recouvrées par application du code des douanes et en ce qui concerne l'informatisation des formalités douanières. En effet, en 2003, la première réforme a donné lieu à la création de l'avis de mise

en recouvrement (AMR) qui peut être contesté par l'opérateur, dans un premier temps devant l'autorité administrative qui l'a émis et, dans un second temps devant l'autorité judiciaire. Cette réforme a permis d'instaurer un double degré de contestation, administratif puis judiciaire, dont le principe est prévu par les articles 243 et suivants du code des douanes communautaire. L'émission de cet AMR doit intervenir, conformément au code des douanes communautaire, dans les trois ans à compter de la naissance des droits. Dès sa notification, l'administration dispose d'un délai de quatre ans pour recouvrer la créance. Cette réforme a été menée en concertation avec la Commission européenne dans un esprit permettant d'allier le respect des droits des contribuables et l'obligation du recouvrement des ressources propres, conformément aux engagements communautaires. S'agissant de la prescription trentenaire, l'article 355 § 2 du code des douanes, ainsi que la jurisprudence en limitent l'application aux cas dans lesquels un acte frauduleux du redevable a mis l'administration, utilisant des moyens normaux de contrôle, dans l'incapacité d'apprendre l'existence du fait même qui est à l'origine des droits. Enfin, en 2004, le principe de l'informatisation des formalités douanières a été posé en droit interne, permettant désormais aux opérateurs économiques le dépôt de déclarations en douane électroniques.

Le député **Louis Giscard d'Estaing** (Puy-de-Dôme) attire l'attention du ministre de l'emploi sur les démarches nécessaires dans le cadre d'une création d'entreprise et, notamment, une société de prestation de services. De nombreuses PME sont créées dans le but de proposer une prestation de services et, par conséquent, de faciliter la vie quotidienne de certains citoyens. Néanmoins, l'administration qualifie parfois la future activité de l'entreprise comme un prêt de main-d'oeuvre. Or cela est interdit par le code du travail s'il est proposé par une entreprise n'ayant pas la qualité d'une entreprise de travail temporaire. Une telle confusion sur la future activité de l'entreprise est faite lorsque celle-ci souhaite mettre à disposition des chauffeurs pour les déplacements de personnes, entre autres, condamnées à une peine de suspension du permis de conduire. L'administration déconcentrée qualifie une telle activité comme un prêt de main-d'oeuvre illicite ; qualification pour le moins contestable. Le ministre se contente de reprendre les définitions du travail temporaire, des prestations de services, etc.

~~~~~

# La donation Rispal

Le 15 août 2003 disparaissait Antonin Rispal, à l'âge de quatre-vingt trois ans. Pendant plus d'une trentaine d'années, ses boutiques du *Village suisse* et de l'avenue de la Bourdonnais furent un passage obligé pour tout amateur d'*Art nouveau*. Pourtant rien ne prédestinait Antonin Rispal au métier d'antiquaire pas plus qu'à tenir un rôle de premier plan dans la redécouverte et dans la réhabilitation de l'*Art nouveau*.



Carlo Bugatti (Milan, 1856 – Dorlisheim, 1940)

Cabinet, modèle créé vers 1880-1890

Noyer et noyer teinté noir, acajou, cuivre estampé et repercé, marqueterie d'os, incrustations d'étain, parchemin, encre noire ; décor en partie effacé

© Patrice Schmidt, Paris, musée d'Orsay

Originaire du Cantal il était issu d'un milieu de cultivateurs peu fortunés. Dernier de sept enfants et orphelin de père très jeune, il avait passé une partie de son adolescence à seconder sa mère dans l'exploitation du tout petit domaine familial, notamment en gardant les moutons. En 1945, accompagné de son épouse, il se rend à Paris pour chercher du travail, comme bon nombre de ses compatriotes auvergnats, dans l'hôtellerie. La réussite ne se fait pas attendre : au début des années 1950 il devient propriétaire d'un établissement avenue de la Bourdonnais, le *Mars-Hôtel*. À cette époque la passion de la collection s'est déjà emparée de lui, un cousin lui ayant fait découvrir quelques années plus tôt l'univers des pots à tabac. Cette passion le conduit à fréquenter brocanteurs et puciers. Ses regards semblent très rapidement attirés par le style 1900, alors objet d'un discrédit quasi général, ainsi qu'il le rappellera en 1988 : "*Tout a commencé il y a près de 40 ans. Au début j'allais chiner le dimanche aux puces et chez les brocanteurs. Les objets 1900 n'étaient pas très en vogue à l'époque. Le soir, jusqu'à 3 ou 4 heures du matin j'astiquais mes trouvailles, amoureuxment*". Loin de lui l'idée de faire alors commerce de ses découvertes. Cependant il faut un jour songer à résoudre l'épineux problème du stockage. Aussi décide-t-il d'ouvrir boutique à la fin de l'année 1967, à l'occasion de la rénovation du *Village suisse*, situé à quelques minutes de marche du *Mars-Hôtel*.

Deux ans après le décès d'Antonin Rispal, son épouse et sa fille, qui n'avaient nullement l'intention de poursuivre l'activité du défunt, décidèrent d'offrir au musée d'Orsay près de trois cents meubles et objets. Cette générosité est d'autant plus admirable que la donation ne s'accompagne d'aucune clause d'exposition ni de regroupement. Aussi fut-il immédiatement décidé de lui consacrer une exposition spécifique, accompagnée de la publication d'un catalogue scientifique. L'enrichissement, concernant pour l'essentiel l'*Art nouveau* français, est insigne pour le musée à plus d'un titre. Des domaines, déjà bien représentés dans les collections, se trouvent sensiblement renforcés. Ainsi par exemple l'ébénisterie de l'*École de Nancy* avec l'arrivée de pièces exceptionnelles d'Émile Gallé et de Louis Majorelle. À l'inverse des artistes



EDMOND LACHENAL (PARIS, 1855 – PARIS, 1955)  
 Daum frères - Verrerie à Nancy  
 Carafe, service "Gui"  
 Verre émaillé, décor cerné d'or  
 Modèle créé en 1901  
 Signature peinte à l'or : sur le pied de la carafe : E Lachenal  
 © Patrice Schmidt, Paris, musée d'Orsay

phare qui souffraient d'une évidente sous-représentation vont désormais occuper un rang digne d'eux. C'est le cas par exemple de Carlo Bugatti. Par ailleurs les céramiques et verreries contenues dans la donation vont permettre de donner une idée beaucoup plus exacte de la production de l'époque grâce à des pièces signées Auguste Jean, Loetz ou sorties des manufactures de Pantin, Choisy, Longwy, Vallerysthal ou encore du Val Saint-Lambert tandis que la représentation de Gallé, Rousseau, Massier, Lachenal s'étoffe de manière très sensible. De même la vulgarisation rapide du *Modern'style*, souvent à partir de l'abus des formes végétales et féminines, débouchant sur une forme de kitsch pourra désormais être montrée de manière explicite. Par ailleurs la donation contient des œuvres dues à Follot, Auscher, Dunand, Jallot, dont la présence constitue une indispensable ouverture sur les années 1907-1910, trop souvent perçues comme une période de

transition entre l'Art nouveau et l'Art déco alors qu'elles correspondent au développement d'un style autonome. Enfin signalons un ensemble d'œuvres évocatrices de la figure et du goût de Sarah Bernhardt.

La présentation de la donation est rythmée par l'installation de trois groupes de sculptures sur verre, créations de la fille d'Antonin, l'artiste Josette Rispal : *Dieux lares*, *Grands témoins* et *Fleurs lunaires*. C'est à partir de 1981 que Josette Rispal, dotée d'une expérience de sculpteur, s'intéresse à ce matériau, au travail duquel elle s'initie à Murano, dans les ateliers d'Arnaldo Zanella puis d'Egidio Costantini. Non par désir de s'inscrire dans une tradition glorieuse et séculaire, néanmoins constamment menacée de gratuité et de stérilité, mais par conviction qu'une fois percés les mystères de la matière et maîtrisés les aléas du feu elle pourra faire du verre l'instrument et le complice de ses recherches. Comment ne pas songer face aux œuvres de Josette Rispal à ces images de "brûlantes semailles" et "récolte de fleurs mystérieuses", auxquelles recourait Gallé pour parler de son art ? Non qu'il y ait un quelconque lien formel entre leurs productions, même si Josette Rispal, en raison de l'activité de son père et de l'atmosphère si particulière de ses boutiques, est très tôt entrée en contact avec l'œuvre du verrier lorrain et n'a pu que subir son fascinant attrait. En revanche l'un et l'autre savaient qu'en matière de création verrière l'imitation ne pouvait que conduire à l'échec artistique et que l'invention nécessitait une ténacité, souvent douloureuse, dans l'acquisition de la maîtrise des éléments, une volonté de ne point céder à la virtuosité liée à la connaissance technique et une audace, parfois insensée, mais seule susceptible de doter le matériau vitreux d'un langage inédit.

**Philippe Thiébaud**

conservateur en chef au musée d'Orsay

**Autour de 1900 : un ensemble Art nouveau  
 La donation Rispal**

du 21 novembre 2006 au 28 janvier 2007

Musée d'Orsay (Paris)

De 09:30 à 21:45 (fermé le lundi)

Plein tarif : 7,50 €

Catalogue de l'exposition (288 pages) : 60 €

# Table ronde avec Fabienne Thibeault



Jacques Laroque, Roger Vidal, Christian Gard ... Jean-Noël Bonal, Bruno Chavialle, Bruno d'Aligny, Frédéric Maynier, Jean Mathieu

C'est une étonnante rencontre qu'a faite le Comité en accueillant la chanteuse Fabienne Thibeault. Inoubliable interprète de Marie Jeanne, "la Serveuse automate" de "Starmania", l'opéra rock de Michel Berger et Luc Plamondon, Fabienne Thibeault est une femme et une artiste authentique qui, après avoir connu une carrière internationale, a pris du recul et mis son énergie et son talent au service de l'animation culturelle dans le monde rural.

C'est comme un retour aux sources de son enfance, son papa était artisan maçon, et son grand-père (père de 12 enfants) exploitait une petite ferme dans le comté de Charlevoix au Québec. Par son action, elle veut faire partager son goût pour les trésors et la richesse de nos campagnes. Titulaire d'une maîtrise de pédagogie, elle a à cœur de transmettre le respect de l'enracinement et de faire prendre conscience de l'importance de cet héritage.

Avec son mari, Jean Pierre Debarbat, elle s'est fixé pour objectif la mise en place d'outils de communication pour l'espace rural à travers "les agricoles" (<http://lesagricultures.free.fr>). En liant la culture et l'agriculture, elle veut mettre en avant les terroirs, les produits, les savoir-faire, le tourisme,

les productions et les races domestiques, à travers le spectacle vivant et la chanson. Ceci hors de tout clivage, en favorisant la construction de partenariats interrégionaux, en promouvant l'agriculture et l'élevage, colonne vertébrale de l'aménagement du territoire.

Lors du dernier salon de l'agriculture à Paris, Fabienne Thibeault a reçu les insignes d'officier du mérite agricole. Cette distinction est venue récompenser son action en faveur du monde rural, notamment lors du bicentenaire des Haras nationaux qu'elle accompagna d'un disque "le Percheron" (Thibeault / Debarbat), suivi cette année de son cd "la Parthenaise" (Thibeault, Heurteux / Debarbat). Dans ces deux oeuvres Fabienne Thibeault tisse des hymnes à ces deux races domestiques avec des textes pleins d'originalité et de poésie.

Parallèlement, citons l'actualité de deux artistes auvergnats : "Atterrissage", le 1<sup>er</sup> album de Chloé Tridot ([www.chloetridot.info](http://www.chloetridot.info)) ; et "Taormina", le 22<sup>ème</sup> album de Jean-Louis Murat ([www.jlmurat.com](http://www.jlmurat.com)).

Frédéric Maynier

# Calendrier

*du 17 octobre au 9 novembre 2006*

## MAISON DE L'AUVERGNE

194 bis rue de Rivoli, 75001 Paris

Dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> biennale du carnet de voyage de Clermont-Ferrand

### ***Exposition Claire et Reno Marca***

illustrations extraites de leur livre "**3 ans de voyage**" aux éditions Hermé

*du 7 juillet au 25 novembre 2006*

## MUSEE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE D'AURILLAC

aux "Ecuries", jardin des Carmes à Aurillac

### ***"L'affaire Dreyfus révélée : photos et photographes dans l'événement"***

L'affaire Dreyfus fut l'occasion pour la photographie et les photographes de s'inviter dans la fabrication de l'information et de l'histoire. Commissaires de l'exposition Vincent Duclert et Brigitte Lépine, directeur du musée.

*du 4 octobre au 3 novembre 2006*

## HOTEL DU DEPARTEMENT

LE PUY (HAUTE-LOIRE)

Exposition :

***Michel Rioufol***, peintre

***TcharF***, sculpteur

*jeudi 30 novembre*

## MUSEE D'ORSAY

Paris VII°

### ***"La donation Rispal"***

Visite (à 18:30) de la donation par Josette Rispal = 10 €

Dîner amical (à 20:30) au restaurant du musée = 53 €

Participation à envoyer à "*La Veillée d' Auvergne et du Massif central*"  
Roger Vidal, 9 avenue Jean-Racine, 92330 Sceaux (avant le 22 novembre 2006)  
! nombre de places limité !

*Dimanche 3 décembre 2006*

## PAROISSE CANTALIENNE DE L'ILE DE FRANCE

30 cité des Fleurs, 75017 Paris

### ***Kermesse annuelle***

Messe à 10:30

Suivi d'un déjeuner familial dans les salons de la mairie de Saint-Mandé (94). Métro St-Mandé

Renseignements : Daniel Lerouge 01.40.38.46.57

*du 24 juin au 31 décembre 2006*

## MUSEE DE LA HAUTE AUVERGNE

Palais épiscopal

1 place d'Armes, 15100 Saint-Flour (Cantal)

### ***"Trésors de bibliothèques"***

Pour voir la collection de manuscrits, incunables, ouvrages imprimés  
du XVI° au XVIII° siècle, du patrimoine sanflorain.

## Programme de l'université inter-âges de haute Auvergne

à l'IUFM – salle de conférence – rue de l'Ecole normale – Aurillac de 18h15 à 19h30

<http://www.uiha.fr>

lundi 6 novembre

### "Le changement climatique"

par Jean-Pierre LEMARCHAND, délégué de Météo France pour le Cantal.

jeudi 9 novembre

### "Préhistoire du Cantal"

par Frédéric SUMMERLY, chercheur au C.N.R.S., agrégé d'histoire, docteur en préhistoire

lundi 13 novembre

### "L'histoire, le rôle, la conservation des herbiers, témoins de notre passé"

par Elisabeth CARTOUX, assistante pour la conservation du patrimoine au muséum d'histoire naturelle Henri Lecoq à Clermont-Ferrand

jeudi 16 novembre

### "La fête des morts à Mexico"

par Monique VEYRAT, professeur agrégé d'espagnol

lundi 20 novembre

### "L'erreur est humaine – la genèse des objets d'usage quotidien, de l'artisanat au design"

par Pierre LEYMARIE, ancien directeur de recherches au C.N.R.S.

jeudi 23 novembre

### "Bruegel l'ancien"

par Geneviève BOISSET DEGOUL, conservateur de musée

lundi 27 novembre

### "Du livre ancien au livre d'artiste"

par Pierre ARDOUREL, expert comptable et commissaire aux comptes

jeudi 30 novembre

### "Scrapbooking"

par Magali ARRIVEN

lundi 4 décembre

### "Ecrivains, artistes, confréries et loges maçonniques impliqués dans le colonisation (1830-1954)"

par Jean-Pierre GAILDRAUD, historien - écrivain

jeudi 7 décembre

### "L'Art roman civil"

par Mathilde LAVENU, architecte des bâtiments de France

lundi 11 décembre

### "Tourisme équitable et solidaire au Bénin"

par Mme DUPORT, conseillère pédagogique, et M. COSTE, maître formateur

mercredi 13 décembre

### "La vie quotidienne des Mongols d'hier et d'aujourd'hui"

L'ethnologue Catherine LANTENOIS et le photographe John HUGHES, nous ferons partager la vie des éleveurs nomades en Mongolie

lundi 18 décembre

### "Les sports de montagne dans le Cantal"

par Thierry MARSILHAC, photographe

jeudi 21 décembre

### "Mozart : 2<sup>ème</sup> partie – La musique religieuse"

par Sébastien VALADOU, enseignant certifié éducation musicale et enseignant formateur

~~~~~

## Société de la haute Auvergne

Hôtel Roger-Ducos, 12 rue Arsène-Vermenouze, 15000 Aurillac ([srha@free.fr](mailto:srha@free.fr))

*Sommaire du précédent numéro (avril-juin 2006)*

Germain Pouget, "*Au théâtre ce soir, à Aurillac*"; Jean Le Guillou, "*La reine Théodechilde : tentative d'identification*"; René Monboisse, bibliographie de Jacques Girard, "*Hommes et femmes célèbres ou remarquables d'Auvergne, du Bourbonnais et du Velay*"; compte rendu de l'assemblée générale de l'association, le 10 juin 2006 à Mauriac.

*Sommaire du numéro sous presse (octobre 2006)*

Numéro spécial, consacré à la vie et l'oeuvre de l'archéologue Alphonse Vinatié. Le 9 novembre prochain, à Aurillac, manifestation pour l'inauguration d'une plaque de rue portant son nom. Cette manifestation est co-organisée par la *Société de la haute Auvergne*, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la mairie d'Aurillac.

## Sauvegarde des burons

Président : Marcel Besombes  
Château Saint-Etienne, 15000 Aurillac  
[parc.volcans.aurillac@wanadoo.fr](mailto:parc.volcans.aurillac@wanadoo.fr)

L'association a tenu son assemblée générale le 27 juillet à Pailherols. Le programme de restauration des burons dans le cadre des crédits Feoga (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) concernait 14 projets soit un coût global de 800.000 €. Les propriétaires de burons sont aidés par le Feoga (40%) et le conseil général (10%).

L'association participe au suivi du programme européen "Feader 2007-2013" qui se substitue aux programmes Feoga, mais qui n'interviendra qu'à concurrence des aides locales (département et région).

L'association avait acquis le matériel complet de fabrication du fromage Cantal et l'a mis à la disposition du domaine *Lioran-Haute-Planèze* dans le buron des Prés Marty au col de Prat-de-Bouc qui sera un point *accueil-montagne*, à proximité du buron de la Souleyre, déjà restauré par l'association.

Le service départemental d'architecte et du patrimoine du Cantal travaille à un "*guide de restauration des burons du Cantal*" (Alexandra Cribier). Henri Didelot a produit une étude sur les "*Montagnes et burons d'Anglards-de-Salers*" (en vente à la *Petite Librairie* à Aurillac).

Marcel Besombes a insisté sur deux critères pour les burons destinés aux gîtes : l'isolement (pleine nature) et le confort, fût-il spartiate, et éviter de tromper les touristes en vendant de la négligence pour le prix de l'exotisme.

L'architecte des bâtiments de France a autorisé la couverture des burons et granges d'altitude par des plaques ondulées (Coloronde produites par Eternit) ; ce matériau coloré gris graphite dans la masse permet une intégration paysagère acceptable pour sauver un bâtiment.

~~~~~

Merci de renouveler votre cotisation et votre abonnement.

**Prénom NOM :**

**ADRESSE POSTALE :**

**Attaches en Auvergne :**

*(commune ou canton de lieu de séjour, siège social, sépulture familiale, lieu de naissance ou maison de famille, etc.)*

*Mentions facultatives*

*Fonction ou profession ou activité :*

*Adresse électronique :*

### **Rappel de cotisation et d'abonnement**

|                                                                            |          |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|
| Cotisation à l'association (1901) " <i>Comité de la haute Auvergne</i> " : | 20 €     |
| Abonnement au trimestriel " <i>Regards d'Auvergne</i> " :                  | 20 €     |
| <b>TOTAL =</b>                                                             | <b>€</b> |

*La cotisation à l'association engendre un justificatif fiscal qui ouvre droit à réduction d'impôt.  
Chèque adressé au/à l'ordre du "Comité de la haute Auvergne", 10 rue Monge, 75005 Paris*

# Carnet

## Nominations

**Pierre Mongin**, préfet de la région Auvergne (2002-2004), directeur de cabinet du Premier ministre (2005-2006), est nommé président de la RATP.

*(Paris, 13 juillet 2006)*

**Daniel Mérignargues**, administrateur civil au ministère de l'intérieur (2003-2006), est nommé secrétaire général de la préfecture du Cantal (Aurillac, août 2006). Il succède à **Christian Pouget**, nommé place Beauvau à la direction des libertés publiques et des affaires juridiques.

**André Faucon** est nommé rédacteur en chef de FR3-Auvergne.

*(Clermont-Ferrand, août 2006)*

**Dominique Schmitt**, docteur en géographie, préfet (1992-2004) de la Creuse, du Jura, des Vosges, d'Indre-et-Loire et du Finistère, directeur général des collectivités locales (2004-2006), est nommé préfet de la région Auvergne.

*(Clermont-Ferrand, 28 août 2006).*

**Mathilde Lavenu**, directeur "Architecture et patrimoine" à la préfecture du Cantal est nommé à la même fonction à la préfecture du Puy-de-Dôme.

*(Clermont-Ferrand, septembre 2006)*

**Jean Cheminade**, prêtre du diocèse de St-Flour, directeur de l'Institut théologique d'Auvergne (ITA), prend en charge la paroisse de Vic-sur-Cère.

**Philippe Pouzet**, prêtre du diocèse de St-Flour, curé de Sainte Christine à Saint-Flour, prend en charge la paroisse de Ruynes-en-Margeride.

## Distinctions

**Martine Mahtouk**, maire de Murat, a reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur des mains du président Jacques Chirac.

*(Palais de l'Élysée, juin 2006)*

## Coordonnées

**Vincent Héliot et Anne-Lorraine** née de Grully (Vallette), s'installent au :

1 rue Jules Vallès, 90000 Belfort

**Bruno Chavialle**, responsable du "Club RH" (outplacements individuels et collectifs) est désormais joignable aux :

[b.chavialle@caramail.com](mailto:b.chavialle@caramail.com)

06.20.68.03.10

## Naissances

**Astrid d'Aligny** rejoint Solange et Charles chez Jérôme et Valérie née de Menthière.

*(Paris XVII, le 21 avril 2006).*

**Diane Bouïan du Chef du Bos** rejoint Agnès chez Louis-Paterne et Marion née du Pradel (Le Pontet d'Ytrac).

*(Rennes, le 28 septembre)*

## Mariages

**Emilie Brunon** (Cantuel d'Aurillac), *styliste*, et **Erwan de Rengervé**.

*(Aurillac, le 15 juillet 2006)*

**Louis Galtier** (Pierrefort), *maire et conseiller général de Pierrefort* et **Marie-Line Dionnet**.

*(Pierrefort, le 26 août 2006)*

**Charles Villeneuve de Janti** (Aurillac), *conservateur des monuments historiques* et **Lucie Altorffer**, *ancienne élève de l'Ecole du Louvre*.

*(Paris, le 22 septembre 2006)*

## Décès

**Joseph Gard**, né à Aurillac en 1917, chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, licencié en droit, inspecteur d'assurance.

*(Aurillac, 17 juin 2006).*

**Jean Dardel**, évêque de Clermont-Ferrand de 1974 à 1995, inhumé dans la cathédrale de Clermont.

*(Toulouse, le 5 août 2005)*

**Louis Cornet**, évêque du Puy de 1978 à 1987, puis de Meaux de 1987 à 1999, inhumé dans le caveau des évêques du Puy-en-Velay.

*(Le Puy-en Velay, 11 septembre 2006)*

~~~~~

# COMITE DE LA HAUTE AUVERGNE

*www.comite-haute-auvergne.fr*

## Conseil d'administration

Présidents : Jean Gandilhon Gens d'Armes (de 1963 à 1972)  
Jean Teissèdre (de 1972 à 1990)  
Jean Peythieu (de 1991 à 2002)  
Christian Gard (depuis 2002)

Vice-présidents : Eugène Chambon, chef d'entreprise  
Marcel Martin, conseiller d'Etat  
Jean-Louis Gandilhon Gens d'Armes, docteur en sciences économiques  
Francis Quiers, ancien président de société, auteur

Secrétaire général : Frédéric Maynier

Trésorier : François Sevestre

## Administrateurs :

Bruno d'Aligny	Ancien directeur dans un groupe d'assurance
Jean-Noël Bonal	Chef d'entreprise
Jean-François Balthazar	ENA, directeur général assurances
Bruno Chavialle	Chef d'entreprise
François Collette	Cadre de direction
André Delanne	Président de chambre à la Cour d'appel de Paris
Alain Delcamp	Secrétaire général de la Présidence du Sénat
Jérôme Delcamp	Commissaire priseur ( <i>Alde</i> )
Robert Four	Editeur de tapisserie d'art
Jacques Laroque	Président de syndicat
Guy Lescure	Avocat fiscaliste
Michel Magot	ENA, directeur à <i>Saint-Gobain</i>
Jean-Claude Magrin	Président de l' <i>Aurillacoise</i>
Jean Mathieu	Président de la Fédération des amicales du Cantal
André Merlin	X, président de RTE ( <i>Réseau de transport d'électricité</i> )
Jean-Pierre Pomier	Avocat général honoraire
Bernard Robert	Directeur honoraire à la Banque de France
Alain Sauret	Avocat, président du cabinet Barthélémy
Jean-François Serre	Chef de mission ministérielle (finances)
Marcel Tribier	Expert près la Cour d'appel de Paris
Roger Vidal	Président de " <i>La Veillée d'Auvergne et du Massif Central</i> "

## COMITE DE LA HAUTE-AUVERGNE

Association régie par la Loi de 1901

Fondée en 1963

Siège social : 10 rue Monge, 75005 Paris

<http://www.comite-haute-auvergne.org>

### Cotisations à l'association

Sociétaires : 20 euros + 20 euros d'abonnement, soit : 40 euros

Bienfaiteurs : à partir de 40 euros + 20 euros d'abonnement, soit : 60 euros

**Adresse postale : 10 rue Monge, 75005 Paris**

**<http://www.comite-haute-auvergne.org>**

Téléphone : 01.40.46.99.01

Télécopie : 01.40.46.99.10

**Courriel : [comite.haute-auvergne@wanadoo.fr](mailto:comite.haute-auvergne@wanadoo.fr)**

## Regards d'Auvergne

Publication trimestrielle : ISSN 0247 1450

Commission paritaire n° 1006 G 86138

Directeur de la publication : Christian Gard

**Abonnement annuel : 20 euros**

Imprimerie Moderne (USHA) à Aurillac (Cantal)  
137 avenue de Conthe, BP 337, 15003 Aurillac Cedex ; 04 71 63 44 60